Dimanche, 18 mars 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 4.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS......	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. CH. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

AVIS IMPORTANT.

Les personnes qui prendront un abonnement à la TRIBUNE DES PEUPLES, recevront GRATUITEMENT le journal jusqu'au premier avril : les abonnements ne comptant que de cette époque.

On s'abonne dans les départements, chez tous les directeurs des postes ; à l'étranger, chez les principaux libraires.

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 17 MARS 1849.

LA RESPONSABILITÉ DU POUVOIR SELON LE PEUPLE.

La lutte parlementaire et la polémique des journaux perdent de leur intérêt ; les partis quittent peu à peu l'ancien terrain de combat et changent de tactique. Certaines grandes questions constitutionnelles, qui absorbaient l'attention de tous les hommes politiques, se trouvent résolues par des faits. L'opinion travaille et avance la solution d'autres questions, dont le parlement et la presse ne sentent pas encore toute l'actualité.

Une de ces questions difficiles c'est la position constitutionnelle du chef de l'État vis-à-vis de son ministère, de la Chambre et de la nation.

Nous savons que tout cela a été longuement discuté, que l'on a précisé et fixé dans les articles spéciaux de la Constitution tous les rapports entre les différentes parties du pouvoir : il en était de même du temps des Bourbons et du temps de Louis-Philippe ; rien de plus clairement exprimé dans la Charte que leurs droits et surtout leur droit d'irresponsabilité. D'où vient donc que l'on n'a jamais pu s'entendre sur le sens de ces articles si précis ? Durant le règne des Bourbons aînés et cadets, tous ceux qui, dans le parlement ou dans la presse, faisaient une opposition sérieuse au gouvernement, concentraient toujours leurs attaques sur le centre même du pouvoir, sur sa personnification, sur le roi.

C'est en vain que MM. Broglie, Guizot, Thiers, travaillaient sans relâche à ériger contre chaque attaque nouvelle un nouveau rempart, afin de mettre à l'abri des coups de l'opposition le dogme d'irresponsabilité, le palladium de leur système.

Ces héros du constitutionnalisme avaient laborieusement construit tout autour de la royauté une enceinte continue de théories et d'argumens. Couvrir la royauté, c'était leur mot d'ordre. Ils la couvraient de leur res-responsabilité personnelle. « *Le roi règne, mais ne gouverne pas*, disaient-ils, c'est nous qui gouvernons. »

Vous, répondait le Peuple, vous n'êtes rien, c'est Louis-Philippe qui règne et gouverne, c'est à lui que nous en voulons.

Le Peuple lit rarement les programmes et les professions de foi politiques ; quant aux constitutions, il ne les lit pas du tout. Il a pressenti, du jour de l'avénement de Louis-Philippe, la pensée intime de son règne ; l'antipathie populaire s'est communiquée à l'opposition, et l'a poussée à travers la Charte jusqu'à la République.

Le chef actuel de l'Etat est dans une position nouvelle, unique dans l'Europe, le Peuple est prévenu en sa faveur ; le Peuple lui accorde déjà un certain degré de cette irresponsabilité que tous les efforts des ministres habiles, appuyés de formidables majorités, n'ont pu conquérir pour Louis-Philippe. Parlez avec les hommes du Peuple des maux et des dangers de la situation actuelle, et partout on vous répondra que c'est à Guizot et à Thiers qu'il faut s'en prendre.

Le Peuple croit que Guizot est toujours là. M. Thiers y est réellement.

Pourquoi le Peuple, après l'épreuve de ce pauvre trimestre gouvernemental continue-t-il d'espérer toujours beaucoup de Louis-Napoléon ?

Pourquoi s'abstient-il de l'absoudre de tout ce dont on accuse son gouvernement ?

Le pourquoi, le Peuple ne le dit pas. Nous cherchons à nous l'expliquer, car nous étions le 10 décembre de l'avis du Peuple.

Lors de la proclamation de la République, ce que tout le monde trouvait de plus urgent, c'était d'en assurer l'existence et la durée, faire sortir du sein de la République nouvelle un gouvernement nouveau qui s'identifiât avec les principes que la République a fait triompher et les intérêts qu'elle allait faire naître, un gouvernement qui devînt autant que possible la personnification de l'état de choses nouveau opposé aux vieux principes, aux vieux intérêts et aux hommes vieux. Il était également urgent d'enlever aux partisans de l'ancienne dynastie ainsi qu'aux rois et aux aristocrates étrangers, leurs protecteurs, tout espoir de rétablir la royauté en France.

Le nom de Louis-Napoléon répondait à ces besoins du moment. Tout homme politique, libre des préjugés de parti, avouera que, pour le duc de Bordeaux et les membres de la famille de Louis-Philippe, le nom de Louis-Napoléon est un obstacle plus difficile à vaincre que ne le serait toute la popularité de M. Dupont (de l'Eure) et de M. Lamartine.

L'étranger redoute de même le nom de Napoléon ; il se rappelle l'avoir vu inscrit sur les drapeaux que l'on avait promenés dans toutes les capitales de l'Europe. Pour l'étranger, Napoléon, c'est la France révolutionnaire, victorieuse et toute-puissante.

Ce nom et l'idée qu'il représente, devenus l'expression du vœu populaire, excluaient toute possibilité de ces alliances trompeuses à l'aide desquelles l'étranger a neutralisé la politique française.

En effet, y a-t-il probabilité raisonnable, y a-t-il possibilité que Louis-Napoléon veuille ou ose jamais s'allier avec la contre-révolution européenne ? De rentrer dans ce que MM. Guizot et Thiers appelaient le concert européen ?

Si Louis-Napoléon était jamais tenté d'abjurer les principes révolutionnaires comme l'a fait Napoléon en se liant avec l'Autriche, s'il oubliait ces traditions de famille, comme Murat lors de la chûte de l'Empire, il n'aurait qu'à se rappeler Saint-Hélène et la fusillade de Pizzo.

Cependant, ces considérations ne sont pas les seules qui nous portent à regarder le choix du 10 décembre comme providentiel.

L'intérêt républicain n'est pas le seul que le gouvernement actuel de la France est appelé à garantir. Il y a au fond des Peuples républicains et de ceux qui aspirent à se constituer en Républiques un ferment socialiste qui ne cessera de lever les masses.

C'est là que résident toutes les forces vitales des Etats nouveaux ; c'est de là que viendront tous leurs dangers futurs. Nous croyons que le gouvernement est en position de profiter de toutes ces forces nouvelles en empêchant l'abus. Notre tâche sera d'examiner sous toutes les faces cette question décisive pour la France et très importante pour l'étranger.

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée a continué la discussion générale sur le budget : la séance est du nombre de celles que la République peut compter comme profitables à sa cause. Nous voulons parler du résultat moral des débats plutôt que de leur valeur intrinsèque ; car, malgré tout le respect que nous impose le caractère loyal de M. Goudchaux, rapporteur du budget de 1849, et bien qu'il nous ait fait son exposé sur les recettes de la République avec toute la précision d'un habile calculateur, il n'a cependant proposé aucun remède au maux du pays ; il n'est venu avec aucune idée neuve capable de nous faire espérer que la République est enfin disposée à abandonner en matière de finances cette vieille ornière qui a contribué à la ruine de l'Etat et à la chute de la monarchie. Et cependant la situation est grave : nous ne résistons plus à la pente où nous sommes entraînés : il suffit pour cela de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les trente-cinq dernières années.

En 1817, la dette publique s'élevait à 63 millions de rente, aujourd'hui elle atteint le chiffre colossal d'environ 7 milliards pour lesquels nous payons annuellement près de 400 millions d'intérêt. Le gouvernement de juillet, pour subvenir aux frais de la paix à tout prix, a, dans ses dépenses, dépassé annuellement de 121 millions les ressources du pays, et la République de MM. Garnier-Pagès et Lamartine a été bien loin d'améliorer sa situation. C'est qu'il n'y a rien d'aussi cher qu'une paix armée et rien d'aussi inévitable qu'une banqueroute à l'intérieur quand on est lâche à l'extérieur. Mais ce sont là des idées qui ne préoccupent guère nos financiers ; pour eux la politique extérieure n'a rien de commun avec les finances ; ils ne veulent pas en entendre parler, ils la repoussent, ils aiment mieux se débattre dans le vide de leurs systèmes usés, pareils à ces médecins qui préfèrent voir mourir le malade d'après les règles de l'art que de le sauver en dépit de la théorie ; ils s'enferment à perpétuité dans les dogmes de leur catéchisme économique, et ergotent sur les détails comme les philosophes de Byzance au moment de l'invasion barbare.

Aussi voyons-nous ces hommes épuisés et stériles s'excuser, s'absoudre mutuellement ; M. Goudchaux conçoit parfaitement les 45 centimes de M. Garnier-Pagès ; M. Passy adopte le système de comptabilité de M. Goudchaux, tandis que M. Fould tout en étant d'accord avec ses collègues sur les principes, leur reproche seulement, en langage de chiffres, d'aimer trop la République. Si le portefeuille promis n'avait pas manqué à M. Fould, au lieu de la discussion d'aujourd'hui nous aurions eu un débat harmonieux de quatre voix montées au même diapason.

En résumé M. Goudchaux à la fin de son rapport nous parle d'un découvert de près d'un milliard, auquel il propose de remédier par un équilibrement du budget, puis par un emprunt et avant tout par le ravivement de l'industrie et l'appel sacramentel au crédit et à la confiance. Mais la tranquillité, la confiance, ou plutôt le courage de dépenser ; y songez-vous seulement, M. l'ex-ministre des finances ? Qu'a donc fait le gouvernement pour la faire renaître cette confiance dans le pays ?

Les juridictions exceptionnelles, les arrestations arbitraires, la presse poursuivie, les cartouches distribuées aux gendarmes, le déploiement de troupes dans le genre de celui du 29 janvier, les nominations de préfets royalistes, les discours envenimés du maréchal Bugeaud, le bruit de vos alliances avec Ferdinand de Naples, avec l'Autriche, et un jour peut-être avec le czar lui-même. Toutes ces mesures se prennent sous vos yeux, et vous parlez encore de conciliation, de confiance ?

Erreur, déplorable erreur, écoutez plutôt M. le ministre de l'intérieur qui, quelques moments après les promesses consolantes de M. Passy, vient de vous proposer une loi contre les clubs. Les passions désormais, au lieu de se produire au grand jour, seront forcées de se creuser une voie souterraine, au lieu de s'évaporer aux rayons du soleil, elles prépareront une explosion dans le genre de la malheureuse catastrophe de juin.

Les élections s'approchent ; M. Léon Faucher, désirant ouvrir les discussions dans le pays, propose de fermer les clubs. C'est là une question qui deviendra pour le ministère actuel ce que fut jadis la réforme électorale pour M. Guizot. Le cabinet, aveuglé par sa majorité, ouvre sous ses pieds un abîme ; l'opposition le voit tout aussi bien aujourd'hui que l'apercevait jadis M. Odilon Barrot et que ne le voyait pas M. Guizot.

Après la clôture de la discussion générale, l'Assemblée a procédé à celle du budget des travaux publics. Le rapporteur de la commission, M. Stourm, a proposé quelques réductions que l'Assemblée s'est empressée d'adopter. En fait de réformes financières, quelques employés congédiés, voilà ce à quoi nous devons nous attendre dans la question du budget de 1849.

Dans un de ses articles intitulé : *Lettres de Londres* *l'Assemblée nationale* apprécie la Révolution de Février et l'affaire du 15 mai de la manière suivante :

« En quoi le 15 mai diffère-t-il du 24 février ? En « quoi LES BANDITS DÉGUENILLÉS QUI ENVAHIRENT « LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS différeraient-ils des CLUBS qui prononcèrent la dissolution des représentans ? »

Sans nous arrêter à relever l'inconvenance et la grossièreté des expressions, nous allons répondre à *l'Assemblée nationale*.

D'abord, à proprement parler, il n'y a pas de différence entre le 15 mai et le 24 Février, si ce n'est celle du *principe à la conséquence*. Le 15 mai venait accomplir ce qu'avait proclamé le 24 Février, la liberté des nations, la solidarité des peuples, le règne de la justice et de la raison au lieu du règne de la force et de l'arbitraire.

Personne n'ignore que c'est d'abord au cri de *Vive la Pologne* qu'a commencé le mouvement du 15 mai, c'était une aspiration du Peuple français vers un autre Peuple frère, c'était le droit commençant sa lutte contre l'iniquité. N'est-il pas sacré, le principe qui est assez profondément enraciné dans la masse pour la soulever comme un seul homme à son nom seul et assez désintéressé pour porter un peuple à sacrifier une partie des siens au profit d'un Peuple étranger. Voilà quel était le but de la manifestation du 15 mai, but avoué par ceux qui ont exécuté cette manifestation.

Si les hommes qui y ont pris part sont criminels, c'est que la générosité est un crime. Seulement, comme dans une grande réunion d'hommes enthousiasmés il est difficile de conserver un ordre parfait, s'entraînant réciproquement les uns les autres des hommes pénétrés du meilleur esprit et des meilleures intentions, se sont abandonnés au courant de leur exaltation. Alors, quelques-uns, plus exaltés que les autres, ont proclamé la dissolution de l'Assemblée. Et c'est ici que se trouve la différence avec le 24 Février ; c'est que par cet acte on est sorti de la légalité établie par le suffrage universel. Que l'*Assemblée nationale* le sache, puisqu'elle l'ignore, ou puisqu'elle fait semblant de l'ignorer, ce ne sont pas les clubs qui ont prononcé la dissolution de la Chambre.

Le 24 Février, on n'a pas eu le même reproche à se faire, on n'est pas sorti de la légalité ; on a répondu à la violence par la force, et, cette fois, la force se trouvant du côté du droit, on a renversé un gouvernement dégradé, qui violait toutes les convenances ; un gouvernement inepte, qui avec toutes les ressources désirables, n'était arrivé qu'à nous déshonorer aux yeux de l'étranger ; un gouvernement qui, avec un budget de dix-sept cent millions était arrivé au moment de faire banqueroute, et qui est parti en nous laissant ruinés et déshonorés aux yeux de l'étranger. Voilà les causes de la révolution de Février.

Maintenant que l'*Assemblée nationale* connaît les causes du 15 mai et du 24 Février, nous verrons si elle regrettera d'avoir sali ses colonnes, en usant d'expressions aussi peu dignes d'un écrivain qui se respecte que des individus auxquels elle les adresse, et qui sont, certes, loin de les mériter.

Est-il vrai que M. le général Bugeaud se soit fait allouer par le ministère de la guerre une indemnité de *quinze cents francs* pour se payer de son voyage à Bourges ? On sait qu'en effet l'illustre général a été dans la ville archi-royaliste faire un discours pour la préparer à recevoir les accusés de l'affaire du 15 mai, mais ce qu'on ne sait peut-être pas aussi bien c'est que M. Bugeaud touche *quatre-vingt mille* francs par an en qualité de général en chef de l'armée des Alpes. S'il en est ainsi, comme nous l'ont assuré des personnes dignes de foi et en qui nous avons toute confiance, nous saurions à quoi attribuer cette fureur de discours qui s'est tout à coup emparée du héros de la rue Transnonain, et nous nous attendons à ne pas le voir s'arrêter en si belle route.

M. de Lamartine par les paroles qu'il vient de prononcer à Bourges, s'est aliéné le peu de sympathies qui lui restaient encore. Ses paroles ont toute la boursouflure qu'il sait y mettre quand il parle pour ne rien dire, et il vient de nous prouver maintenant qu'il a toujours fait de la politique en homme qui n'a aucune connaissance du présent. Ecoutons-le, c'est lui qui parle dans sa déposition :

> Ce qui exclut la pensée d'un concert complet, consenti, c'est précisément l'inimitié qui séparait depuis Février tous les hommes de la République extrême. Il y eut seulement un instinct qui les poussa tous à la même heure : la Pologne était le prétexte, l'Assemblée nationale était le but général.
>
> L'étranger a joué un grand rôle dans cette affaire ; les sociétés populaires de Cracovie et de Varsovie avaient, dès le commencement de mai, envoyé des organes dans tous les clubs de Paris pour contraindre la France à faire la guerre contre son véritable intérêt.

Oh ! oh ! M. de Lamartine, les clubs vous ont tourné la tête. Des clubs à Varsovie ! des clubs avec le czar Nicolas pour président, c'est une idée qui n'avait encore poussé dans la tête de personne.

M. de Lamartine ne se rappelle donc plus cette parole qu'il a prononcée jadis : « Le ministre des affaires étrangères, *c'est Dieu* ! » ou bien, se mettant à la hauteur du collègue qu'il s'est donné, veut-il faire une histoire à son usage ?

Personne n'ignore en effet que s'il reste quelque ombre de liberté à Cracovie, le nom même en est proscrit à Varsovie. M. de Lamartine dit que ces renseignements lui viennent des rapports de ses agents diplomatiques.

Connaissez-vous les agents diplomatiques de M. de Lamartine ? Son agent de Berlin par exemple, M. Circourt, auteur des articles les plus infâmes et les plus mensongers sur la Pologne et sur ce qui s'est passé à Posen. M Circourt, ancien secrétaire de Polignac, et attaché à la politique du Trocadero : voilà les agents de M. de Lamartine ; et si le proverbe *tel maître tel valet* est exact, que devons-nous penser du maître de M. Circourt ? Voici de son côté ce qu'en pense *le Peuple* :

> Enfin, la scène est vide ; l'huissier Maron, que vous connaissez déjà, lance dans l'auditoire le nom de Lamartine.
>
> Le dieu paraît : un brouhaha de curiosité l'accompagne ; il entre, mais nous devons le dire, la froideur succède bientôt à l'émotion première. Qu'éprouver en effet à la vue de ce vieillard déclamateur qui a flétri gratuitement une si belle couronne de poète et d'homme d'Etat ? Même à Bourges, Lamartine n'est plus un événement.
>
> Après tant de contradictions, tant de soubresauts, tant d'abus de la conscience et de la parole, quel prestige peuvent exercer ces lèvres autrefois royalistes, puis socialistes, aujourd'hui réactionnaires ?
>
> O poète, chantre d'Elvire et de Jocelyn, dites-nous du moins si quelques hautes pensées vous assiègent devant cette cour toute monarchienne ; vous le grand coupable de Février ; vous, pour qui les d'Orléans érigeraient à présent la haute cour de Bourges, s'ils avaient eu en poupe les brises du 15 mai.
>
> Voyons, cœur de marbre et cratère d'ambition, laisserez-vous échapper ici, du moins, autre chose que la lave de l'éloquence factice, en face de vos co-accusés moraux ?
>
> Mais non, la phrase, rien que la phrase, toujours la phrase.
>
> Le citoyen Lamartine a chanté devant la haute cour comme il chantait à l'Hôtel-de-Ville, comme il chantera tant que nous vivrons sous l'empire de la période. Il a été convenable pour tous les prévenus, très parlementaire dans la forme : des égards, des ménagements, mais des élans, ou mieux des remords, pas une ombre. L'instrument était monté pour la haute cour ; l'ange du transfuge a replié ses ailes, le témoignage de Bourges ira prendre place dans les Œuvres complètes.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Londres, 15 mars 1849.

La proposition Disraéli, annoncée avec tant de bruit, posée d'abord avec tant d'habileté et de vigueur dans un des discours les plus remarquables de la session, n'a pu tenir contre la réponse pratique et substantielle de sir C. Wood, que j'ai analysée hier pour vous.

Ce remarquable exposé de la situation financière avait si exactement pesé la valeur de tous les arguments en faveur de la motion, ou contre elle, avait si bien épuisé le côté sérieux du sujet, que la discussion subséquente a dû nécessairement se ressentir de cet épuisement. Seize orateurs se sont succédé dans ce débat, qui ne s'est terminé que tard dans la nuit, et cependant la discussion ne s'est jamais élevée à la hauteur où l'avait placée hier le chancelier de l'échiquier.

cette troisième période est venue ; il parle à la Rome du Peuple pour lequel il ne peut rien faire sans le concours de ses collègues. Il aurait bien d'autres choses à dire, mais il finit pour ne pas retarder les travaux de l'Assemblée.

Le représentant Charles Bonaparte ayant interpellé le ministère sur l'état des négociations avec la Toscane, le ministre des affaires étrangères a répondu que les bases de la négociation avaient été présentées au gouvernement toscan dont on attendait la réponse. Il a ensuite invité M. Mazzini à donner des renseignements sur l'état de la Toscane. M. Mazzini a prononcé alors un discours dont le *Contemporaneo* donne textuellement le commencement, dont voici la traduction :

« Les tendances générales de la Toscane sont toutes en faveur de l'*unification* avec Rome. Je dis unification et non union, cette dernière expression ayant été trop discréditée. Les journaux toscans sont tous favorables à cette unification, excepté un, lequel, en ne disant pas un mot de la question, prouve par son silence que le vœu est si général, qu'il serait inutile de s'y opposer.

» Le gouvernement et les clubs ont manifesté leur opinion favorable, et le gouvernement provisoire aurait accédé à ce désir général, s'il n'eût pas craint de violer ce qu'il appelle la légalité. D'un côté, je respecte ce scrupule ; de l'autre, je le condamne.

» L'Italie, messieurs, est en révolution. Or, les hommes qui se mettent à la tête d'une révolution, n'ont pour juges que Dieu, le Peuple et leur conscience. Vouloir rester dans la légalité, c'est méconnaître les élémens d'un gouvernement évolutionnaire.

» En Toscane, mes chers collègues, il n'y a pas de *municipalisme*. L'autonomie y est comprise dans son véritable sens, c'est-à-dire qu'on lui donne une signification contraire à celle que lui attribuait celui qui le premier a prononcé ce mot (M. Mazzini fait ici allusion à M. Gioberti), qui par autonomie entendait la domination d'une famille, d'une caste, comme il a été facile de s'en convaincre quand il l'a depuis expliqué lui-même.

» Les Toscans ne connaissent en Italie que deux autonomies : celle de la nation, et celle de la cité ou municipalité ; et ces deux autonomies, ils veulent qu'on les respecte. Ils ne trouvent aucune difficulté du côté des faits matériels, et il est facile de comprendre que 5 millions sont, pour le commerce, un plus grand débouché que 2 millions.

» Les objections portent sur deux points : on craint 1° que l'union n'entrave les affaires administratives en cours d'exécution ; 2° que l'union ne porte atteinte à l'élément municipal.

» Sur le premier point, l'Assemblée devrait donner l'assurance que les affaires administratives n'éprouveront aucun retard ; et, sur le second point, elle devrait déclarer hautement que ce qu'elle veut, c'est une unification politique qui serve à développer la vie sociale dans toutes ses ramifications et non une union impérialiste. »

Immédiatement après le discours de Mazzini la Constituante rend un arrêté par lequel les 120 députés toscans sont invités à venir à Rome rédiger avec l'Assemblée romaine, et à pouvoir pareil, la Constitution de l'Italie centrale. On nomme trois commissaires pour porter à Florence cette invitation solennelle ; ce sont Guiccioli, ministre démissionnaire des finances, Camerata et Gabussi.

—

Piémont. — On écrit de Turin, le 14 mars :

Le roi est parti aujourd'hui pour Alexandrie ; hier, il avait reçu la visite de lord d'Abercromby, ministre d'Angleterre, qui a cherché à arrêter le roi dans la voie où il s'engageait. Le roi s'est levé fort animé et lui a répondu à peu près en ces termes :

«Monsieur l'ambassadeur, pour vous complaire, j'ai souscrit, l'an dernier, à l'armistice de Salasco ; c'était une honte pour moi. Je me suis arrêté à l'Adige, et j'ai subi une médiation qui s'est changée pour moi en trahison. Depuis le 7 mai, notre situation est intolérable ; les sacrifices que nous supportons sont plus onéreux que la guerre, et cependant j'ai fermé les oreilles aux souffrances des Lombards et des Vénitiens. Qu'avez-vous fait pour moi ? Rien, car vous n'avez même pas voulu élever la voix lorsque l'Autriche a violé l'armistice.

» Par votre silence, vous avez approuvé ces violations du droit des gens. Maintenant que nous sommes plongés dans un abîme, devons-nous nous résigner à y résister ? Non, Monsieur l'ambassadeur, non. Je préfère voir ma couronne ébranlée à coups de canon, plutôt que de succomber sous les sifflets de la rue. Au moins, si je dois succomber, ma chute sera honorable pour moi et pour mon peuple. . . . .

» Lord Abercromby se retira tout troublé. M. Bois-le-Comte s'étant présenté trois fois au palais, trois fois il hésita. Enfin le soir il se rendit au ministère des affaires étrangères : il parla seulement au premier secrétaire, M. Battaglione, le ministre étant absent : « Il est trop tard, monsieur l'ambassadeur, lui dit ce dernier, c'est un fait accompli, les hostilités sont dénoncées ; le major Cadorna, frère du ministre, est parti pour Milan pour dénoncer l'armistice. . . . » M. Bois-le-Comte parut fort ému, et se retira en disant : « Quel malheur ! »

» Au reste, Radetzki paraît fort inquiet. Une partie de la garnison de Milan a quitté la ville ; on ignore si elle s'est dirigée sur Lodi ou sur Navarre. Radetzki a envoyé sa femme et ses enfants à Vérone.»

Les journaux de Turin du 13 gardent le même silence que ceux de la veille sur la question de la guerre et sur la dénonciation de l'armistice.

La *Concordia* de Turin, dit toutefois que le Piémont est prêt à recommencer les hostilités avec une armée de 120,000 hommes. Ce journal réclame le concours combiné de Rome et de la Toscane pour cette guerre nationale.

Le comité exécutif et le ministère en masse avaient donné leur démission ; mais l'Assemblée ayant décidé, en comité secret, que l'on déférerait de très larges pouvoirs au comité exécutif, vu la gravité des circonstances, celui-ci a consenti à reprendre le pouvoir.

Il reste à savoir maintenant si ces résolutions seront approuvées par l'Assemblée en séance publique.

Les trois commissaires romains, porteurs du message pour la réunion des Républiques de Rome et de Florence, sont partis pour se rendre à leur destination.

—

ESPAGNE.

Une correspondance de Solsona (Catalogne), en date du 4 mars, contient ce qui suit :

« Le 1er du courant, la colonne du brigadier Pons se trouvant à Tora, apprit que Cabrera avait passé la nuit à Sanahuja, à deux heures de route de cet endroit. Le brigadier donna aussitôt l'ordre à la colonne de prendre cette direction ; mais, arrivé à Moupol, on lui dit que les factieux s'étaient divisés en plusieurs bandes ; que la plus forte avait pris la direction du col Nargo, et que celle commandée par Cabrera s'était dirigée sur San-Llorens des Pitens.

» Le général se lança immédiatement dans cette direction, et, à une heure et demie du matin, il se trouvait sur le point désigné, faisant occuper toutes les issues par le bataillon d'Arapiles ; mais, un peu de confusion s'étant introduit sur un des points occupés, Cabrera parvint à s'échapper avec deux cavaliers. Ce que voyant, le brave commandant du 1er bataillon de la princesse don Antonio Maria del Rey, demanda au général la permission d'entrer dans le bourg de San-Llorens; ce qu'il obtint, et ce qu'il fit à la tête des compagnies de grenadiers et de chasseurs de son brave bataillon, qui s'en emparèrent à la baïonnette. Douze prisonniers, le cheval de Cabrera et ses équipages, six autres chevaux, deux mules, vingt-huit fusils et des munitions tombèrent au pouvoir du bataillon. Le brigadier Pons s'est comporté dans cette surprise avec beaucoup d'habileté, et a fait connaître tout ce qu'on peut attendre de lui. »

FAITS DIVERS.

Réforme postale.—La Chambre des représentants belges a définitivement consacré la réforme postale à 10 centimes. Le vote sur l'ensemble du projet de loi a donné 52 voix pour l'adoption et 17 seulement contre. La nouvelle taxe sera mise en vigueur à partir du 1er juillet prochain : elle sera de 20 centimes pour les lettres non affranchies.

— Deux journaux de la localité parlent de l'ordre de départ donné à une partie de l'armée des Alpes, l'un pour le démentir, l'autre pour l'atténuer. Nous pouvons affirmer que la première division de l'armée des Alpes a reçu ordre de partir, mais que bientôt après est arrivé un contre-ordre, et que, par conséquent, le ministère ou ne sait pas ce qu'il veut, ou n'ose pas exécuter ce qu'il veut.

(*Courrier de Lyon.*)

AVIS. — Le directeur général des musées nationaux a l'honneur de prévenir le public que la galerie des antiquités assyriennes du Louvre sera ouverte le dimanche 18 mars, et que MM. les artistes pourront y travailler à partir du mardi 20 courant, tous les jours de la semaine, excepté le lundi. La notice de cette galerie est en vente.

— On nous écrit que le préfet de Loir-et-Cher vient de suspendre le maire de Savigny pour trois mois, de destituer l'agent voyer de ses fonctions, de mettre les gendarmes aux arrêts, tout cela parce qu'ils ont pris part au carillon qui a eu lieu le 23 décembre dernier, à l'occasion de la proclamation du président de la République. On ajoute que très probablement les officiers de la garde nationale seront cassés.

M. Herard a été nommé maire de Savigny en 1807 ; il a exercé jusqu'en 1815, a été renommé en 1830, et depuis ce temps a toujours été en fonctions sans interruption. Que l'on consulte les habitants de Savigny et l'on saura ce que M. Heard a fait pour la commune tout le temps qu'il en a été le premier fonctionnaire.

— La *Liberté* annonce que, sur la plainte de M. Etienne Arago, elle vient d'être renvoyée devant la cour d'assises de la Seine comme prévenue du délit de diffamation.

— Le *Journal de l'Indre*, sur la plainte en diffamation de M. Chevillard, préfet du département, a été saisi à la poste et dans les bureaux. Le rédacteur du journal incriminé s'élève contre cette saisie illégale. La *Presse*, dit-il, accusée de diffamation contre M. Recurt; le *Peuple souverain*, de Lyon, accusé de diffamation par M le général Bugeaud; vingt feuilles placées dans des cas semblables, n'ont pas été saisies préventivement. Lorsque M. Rue a porté plainte, il y a huit mois, contre le *Journal de l'Indre*, aucune saisie n'a été opérée.

— La *Patrie* annonce ce soir que M. Saisset vient d'adresser à M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'autorisation de poursuites contre M. Dégousée à raison de sa déposition devant la haute cour de justice de Bourges. M. Degousée avait dit que M. le général de Courtais était placé sous l'influence occulte de M. Saisset, son chef d'état-major, qu'il a qualifié du surnom de *Méphistophélès*.

— On annonce le mariage de la fille aînée de M. Guizot avec un membre de la chambre des communes d'Angleterre.

— M. Deslongrais a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'exploitation du chemin de fer de Versailles à Chartres.

— Il résulte de documents officiels que le choléra fait peu de progrès à Paris ; dans ces huit derniers jours on a signalé seulement douze cas et trois décès.

— C'est demain samedi qu'aura lieu le départ des quatre cents nouveaux colons algériens.

— La galerie des Antiquités assyriennes du Louvre sera ouverte le dimanche 18 mars. MM. les artistes pourront y travailler à partir du mardi 20 courant, tous les jours de la semaine, excepté le lundi.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

Depuis plusieurs jours, des scènes extrême ment fâcheuses avaient lieu chaque soir, sur la place du Capitole, au moment où la garde était relevée. Dans certaines compagnies de notre milice citoyenne, le cri de : Vive la République sociale ! était poussé par des individus plus ou moins nombreux, tandis que d'autres, au contraire, gardaient le silence le plus absolu. Ce silence ne faisait qu'irriter ceux qui poussaient le cri dont nous venons de parler, et alors des apostrophes injurieuses et menaçantes étaient adressées par ces derniers aux gardes nationaux qui croyaient devoir rester silencieux.

» Les circonstances avaient excité la curiosité des masses, qui s'attendaient d'un moment à l'autre à voir se produire quelque conflit, et des individus appartenant aux clubs se rendaient tous les soirs sur la place pour joindre leurs cris et leurs menaces aux menaces et aux cris des gardes nationaux partisans de la République sociale. Les compagnies qui arrivaient ou qui se retiraient sans mot dire, étaient insultées et huées par les compagnies qui comptent dans leurs rangs des républicains rouges. Une pareille situation menaçait chaque jour la cité de quelque désordre grave.

» La compagnie qui avait pris le poste du Capitole samedi soir et qui l'a gardé pendant la journée d'hier, n'avait point dissimulé ses penchans pour la République sociale. Plusieurs gardes nationaux avaient, dit-on, orné leur képi d'un petit bonnet rouge ; et comme la compagnie qui devait la remplacer était connue pour être composée d'amis de l'ordre, on s'attendait à ce que, à l'arrivée de celle-ci, une scène très vive aurait lieu ; c'est ce qui n'a pas manqué.

» Hier au soir, cette compagnie prit position sur la place du Capitole, dans le silence le plus complet. Alors des menaces, des cris insultans partis des rangs de la compagnie qui allait se retirer, ainsi que du milieu de la foule, se sont fait entendre. L'irritation est devenue si grande que l'on a vu le moment où les deux compagnies allaient croiser la baïonnette l'une contre l'autre.

« Par bonheur ce conflit n'a pas eu lieu ; toutefois des citoyens paisibles ont été injuriés et frappés dans la foule parce qu'ils se sont permis d'exprimer un blâme sur des manifestations qui pouvaient avoir les conséquences les plus dangereuses.

» Un pareil état de choses ne peut durer, et l'autorité, dont le devoir est de veiller à la tranquillité publique, serait coupable si elle n'y mettait pas un terme. »

» Le lendemain l'autorité a pris des mesures pour que les scènes dont nous venons de parler ne se renouvellent pas, et a fait afficher une proclamation dans ce sens.

» Viennent ensuite deux arrêtés ; le premier suspend momentanément le service ordinaire de la garde nationale de Toulouse ; le deuxième suspend la 5e compagnie du 2e bataillon de la garde nationale, et prescrit la remise des armes qui lui étaient confiées.

» Dans la soirée du 12, la troupe de ligne a remplacé la garde nationale au poste du Capitole et à celui de la préfecture. Pendant cette opération, un bataillon d'infanterie et un escadron de chasseurs stationnaient sur la place du Capitole, où s'étaient rendu une foule assez nombreuse, au milieu de laquelle se trouvaient quelques individus appartenant à des clubs. Tout s'est passé fort paisiblement. Les tapageurs se sont contentés de diriger quelques sifflets et quelques huées contre la garde nationale qui se retirait.

» Le poste de la préfecture a été remis à la troupe de ligne au milieu d'un calme parfait. Depuis, la ville se trouve rentrée dans son état habituel.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE,

(vice-président.)

Séance du 17 mars.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Après quelques observations de M. Larabit, plusieurs congés sont encore accordés.

M. BOURZAT dépose une pétition relative au rappel du milliard des émigrés.

M. CLÉMENT THOMAS demande que l'Assemblée mette à son ordre du jour de jeudi prochain le rapport sur une pétition relative à la conduite tenue pendant les journées de juin par un chef de bataillon mis en disponibilité.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON appuie la proposition.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée fixera son ordre du jour de jeudi mercredi prochain. (Oui ! oui !)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de budget.

M. GOUDCHAUX, rapporteur, jette un regard rétrospectif sur les finances depuis 1814, et s'attache à démontrer que son rapport a été sérieusement fait sur pièces authentiques. Il cherche à justifier la République du reproche qui lui est fait d'être incompatible avec une situation des finances prospère. Il examine successivement les budgets de la restauration et ceux de Louis-Philippe ; il constate que la dette flottante, qui était de 270 millions au mois de juillet 1830, s'élevait en janvier 1848 à près d'un milliard.

On a débattu hier la question de savoir à qui il fallait imputer la responsabilité ; il serait inutile de revenir sur ce point, tout le monde a sa part de responsabilité, et, sans contredit, le gouvernement tombé en février a la sienne. L'honorable M. Garnier-Pagès en a fourni la preuve hier en la puisant dans les discours prononcés à l'ancienne chambre des députés, même par des orateurs qui soutenaient le dernier ministère du roi Louis-Philippe.

M. FOULD. Je demande la parole.

M. GOUDCHAUX. L'honorable M. de Lasteyrie m'a reproché une erreur ou plutôt, comme il l'a dit, une malice. Pour faire des malices, en matière de chiffres, il faut deux choses dont je suis complètement dépourvu : de l'esprit et de la mauvaise foi; je n'ai jamais eu ni l'un ni l'autre. (Rires.)

L'erreur consisterait à avoir oublié que les exercices 1844 et 1845 s'étaient soldés en équilibre, il est facile de démontrer que cet équilibre n'a point existé. M. de Lasteyrie, sans aucun doute, le croyait sérieusement quand il l'a dit.

M. J. DE LASTEYRIE. Je le crois encore.

M. GOUDCHAUX. Les chiffres officiels sont là, mais je ne veux pas prolonger ce débat ; laissons le passé pour nous occuper de l'avenir.

L'orateur, dont la voix affaiblie par un enrouement parvient difficilement jusqu'à nous, entre ensuite dans l'examen des améliorations à introduire dans la législation financière. Avec de sages réformes, nous parviendrons à rétablir nos finances, que l'orateur se félicite, en terminant, de voir entre les mains du ministre d'aujourd'hui. (Rumeurs diverses.)

M. ACHILLE FOULD. Dans la séance d'hier, des reproches ont été adressés à l'administration financière du gouvernement précédent ; j'ai le droit de défendre cette administration, d'autant mieux que j'avais été l'un des premiers à l'attaquer. (Rumeurs.)

Une voix à gauche.—Alors pourquoi l'attaquez-vous ?

M. A. FOULD. Nous disions à ce gouvernement qui n'est plus, qu'il y avait un danger sérieux dans l'exagération de la dette flottante ; et nous lui disions qu'au premier moment de crise, il y aurait de graves embarras. La révolution de Février a prouvé que nous ne nous étions pas trompés.

Lorsque le gouvernement provisoire prit le pouvoir, la dette flottante s'élevait avec les caisses d'épargne à près d'un milliard, et les ressources disponibles étaient, je crois, de près de 200 millions.

En entrant au trésor, les hommes de février ont commis une faute grave. (Ecoutez ! écoutez !) On a ouvert toutes les portes ; on a payé à bureau ouvert ; on a avancé le paiement du semestre du 22 mars ; on a fait, en un mot, qu'on me permette cette expression, de l'affectation pour inspirer de la confiance. (Rumeurs à gauche.)

C'était une faute, car, quelles ont été les conséquences de cette mesure ! C'est que les créanciers qui se sont présentés les premiers, ceux qui se sont défiés de vous, ont été payés, et que ceux qui ont eu confiance dans le gouvernement ne l'ont pas été.

Une voix. — Ils y ont gagné.

M. A. FOULD. Oui, ils y ont gagné, mais par la justice de cette Assemblée et non par la vôtre. (Très bien !)

On a beaucoup blâmé les dépenses de l'ancien gouvernement. L'administration monarchique a ajouté au chiffre de la dette publique 30 millions de rentes représentant un capital de 800 millions employés à exécuter de grands travaux, à construire des chemins de fer, à creuser des canaux, à consolider notre domination en Algérie ; mais quelle a été l'augmentation de la dette depuis le mois de février 1848 ! La dette publique, depuis l'installation de la République, s'est accrue de 51 millions de rentes. (Mouvemens divers.)

A gauche. — C'était pour payer des dettes que vous nous aviez laissées.

Une autre voix. — La dette flottante a diminué.

M. FOULD. Le chiffre des intérêts de la dette flottante n'a diminué que de six millions.

L'orateur continue en déclarant qu'il est impossible de discuter le chapitre des économies à opérer tant que la commission n'aura pas fait connaître sur quoi portent ces économies. La discussion lui semble donc impossible pour le moment ; la commission devait d'abord exposer ses vues et son système financier.

Je termine en disant que, si nous avons le bonheur de conserver la paix et l'ordre nous arriverons, non cette année, mais en 1850, à un budget en équilibre.

M. GOUDCHAUX. La critique qui vient d'être faite des premiers actes du ministre des finances, après les évènements de février, est vraiment singulière. Le 25 février, lorsqu'on ignorait encore s'il sortirait de la révolution un gouvernement régulier ou l'anarchie, j'ai été appelé aux affaires.

J'ai voulu aussitôt connaître les intentions du gouvernement provisoire, et je n'ai accepté que lorsque j'ai eu la certitude qu'il acceptait la solidarité des dettes laissées par la monarchie de tous les engagements contractés par elle. (Très-bien !)

On nous reproche de n'avoir pas prévu les embarras résultant de la révolution que nous avions préparée ; messieurs, je l'ai déjà dit, je ne suis pas un républicain de la veille, mais bien du jour même. (Rires). C'est lorsque j'ai vu que le gouvernement provisoire n'avait que des sentiments d'ordre, de paix et d'honneur que j'ai consenti à lui prêter mon concours.

Alors que fallait-il faire et que s'est-il passé ? L'inquiétude était dans toutes les têtes et dans tous les esprits. Il fallait rétablir la confiance. L'hôtel de la rue de Rivoli était menacé par des bandes, on le disait du moins ; c'était peut-être vrai, peut-être faux ; mais enfin on me le disait du moins. Eh bien ! j'ai fait preuve de courage en ouvrant toutes les caisses, tous les guichets, avec cent hommes seulement pour les garder. J'ai rassuré tout le monde en disant que la République reconnaissait toutes les dettes de la monarchie ; car il fallait avant tout établir nos intentions.

A gauche. — Très bien !

Je suis surpris que l'honorable M. Fould nous reproche d'avoir fait du charlatanisme en devançant à cette époque le paiement de la rente. Ce charlatanisme était permis ; il était nécessaire pour rassurer ; et de plus, il ne faisait sortir de nos caisses que 80 millions, dont nous n'avions alors que faire. Savez-vous ce que sont 80 millions mis en circulation dans un pareil moment ?

C'est la tranquillité, la confiance rétablies. (Mouvements divers.) Je n'en ai pas seul la responsabilité, car mon successeur s'est associé à la mesure, mais j'en puis prendre le mérite, car c'est une bonne action. (Rires. — A gauche : Très bien ! très bien !)

On a reproché au rapport de la commission d'avoir été injuste envers les gouvernements qui nous ont précédés. Que l'Assemblée remette sous ses yeux deux paragraphes de ce rapport :

« Pendant bien des années, on n'avait cessé de dire et d'écrire que la République était synonyme de banqueroute, et la République a non seulement payé scrupuleusement toutes les dettes de la monarchie, mais encore elle a remis aux créanciers de l'Etat des valeurs qui, à peine émises, donnent à leurs détenteurs de notables bénéfices.

« Au reste, la précipitation avec laquelle le gouvernement a réparé l'injustice qu'on prétendait avoir été commise dans le remboursement des bons du trésor et des livrets de caisses d'épargne, précipitation contre laquelle une partie de l'Assemblée a fait entendre des protestations que l'événement s'est bientôt chargé de justifier, témoigne assez hautement des sentimens qui présidaient aux actes de l'administration ; aussi votre commission ne rappelle-t-elle ces faits que pour protester contre l'esprit de parti qui semble vouloir raviver encore ces vieilles calomnies dirigées contre le principe républicain. »

Qu'avons-nous voulu dire par là ? Notre seul but était d'établir que le gouvernement de février s'était manifesté dès son origine par des actes de loyauté. J'ai compris, pour ma part, qu'il fallait entourer de soins cette jeune République que nous avons tous fondée. J'ai voulu la laver (Interruption) des reproches qu'on lui a si injustement adressés.

L'orateur revient sur quelques appréciations de détail, et continue. Il serait temps de nous réconcilier dans le sein de la République, qui fera arriver la France à bon port, pourvu que vous régliez les finances dans de justes mesures. M. Fould a adressé de sévères reproches à la commission du budget ; ces reproches ne sont pas mérités.

Vous nous demandez nos vues ; vous les connaissez bien. Aussi, j'avoue qu'aujourd'hui je ne sais pas qui on attaque.

Une voix. — La République ! (Bruit)

M. GOUDCHAUX. Pardonnez-moi un peu de vanité en ce moment (Rires.) et ne me chicanez pas le nom de républicain de la veille dont je veux m'affubler. (Hilarité prolongée.) On nous a dit, et M. de Lasteyrie lui-même l'a répété, que nous ne savions faire que des révolutions, que nous ne savions rien produire. Je réponds : nous avons présenté notre système ; si on l'eût adopté, le budget pourrait être équilibré. (Mouvements divers. Adhésion à gauche.)

Plusieurs voix. — Il est au moins permis de douter.

M. A. FOULD Je regrette que l'honorable M. Goudchaux ait cru devoir mettre de la vivacité dans sa réponse. (Réclamations,) Il n'y a pas eu dans ma pensée l'idée de lui adresser un seul reproche.

Mais je répète que des fautes ont été commises par le gouvernement de février et ont eu de fâcheuses conséquences. C'est le 7 mars que vous payiez par anticipation le semestre de la dette qui n'était exigible que le 22, et le 16 mars on ne payait plus les bons du trésor et les caisses d'épargne. Voilà ce que j'ai dit, voilà où on en est arrivé en usant d'une manière précipitée des fonds du trésor. (Très bien ! — Rumeurs à gauche.)

On a remboursé plus tard les créanciers qui ont souffert de cette mesure ; mais l'initiative de la réparation est venue du comité des finances. (Rumeurs à gauche. — Oui ! oui !)

M. Goudchaux dit qu'il a proposé son système ; à la bonne heure, mais tous les ministres des finances qui se sont succédé depuis la révolution ont aussi exposé leur système, et c'est ainsi que nous avons vu reproduire ici le système de l'impôt progressif. (Murmures à gauche.)

Une voix. — Ce n'était pas le plus mauvais.

M. GOUDCHAUX. Je n'ai jamais proposé l'impôt progressif, mais j'ai fait inscrire dans la Constitution le principe de l'impôt proportionnel.

Une voix. — C'est vrai !

M. LE PRÉSIDENT N'interrompez pas.

M. A. FOULD. L'Assemblée n'a pas accepté tous ces systèmes, et j'ai bien le droit de venir demander aujourd'hui à la commission, qui a bien sa part de responsabilité, ce qu'elle pense, ce qu'elle veut ; or, M. Goudchaux ne nous l'a pas dit.

M. PASSY, ministre des finances. Je ne voudrais pas laisser clore ce débat sans faire entendre quelques paroles. J'éprouve cependant quelque embarras en montant à cette tribune, car j'ignore, l'Assemblée ignore quels sont les chiffres que compte proposer, sur les diverses parties du budget, la commission.

Je regrette aussi le caractère rétrospectif qu'a pris le débat. Nous avons bien assez ces embarras du présent ; laissons-là le passé. (Nombreuses adhésions.)

Une voix. — C'était à la commission à donner l'exemple.

M. PASSY. Sur cette discussion du passé, je ne dirai qu'un mot. L'honorable M Garnier-Pagès invoquait hier mon témoignage, ce témoignage ne lui fera pas défaut. (Très-bien !)

On oublie trop quel est, dans les circonstances difficiles, l'embarras de ceux qui tiennent le gouvernail, on oublie trop le poids difficile qui pèse sur les hommes chargés de pourvoir aux exigences d'une situation comme celle que nous avons traversée en février. (Nouvelle approbation).

M. Garnier-Pagès me demandait hier si je croyais qu'on pût faire face aux embarras de l'année dernière sans recourir à un impôt extraordinaire, je réponds sans hésiter : non !

Le crédit était éteint, les ressources étaient épuisées, les charges devenaient de plus en plus lourdes. Où trouver les moyens d'y faire face ! Il n'y avait que la contribution foncière qui pût les fournir. Je regarde donc l'impôt des 45 centimes comme une nécessité.

Dans un moment plus calme, avec plus de réflexion, on aurait pu, je crois, le rendre moins lourd dans la forme ; mais les circonstances pressaient, et personne ne peut s'étonner si le ministre a cru qu'il valait mieux aller vite qu'attendre que la question fût complétement étudiée.

Il y a eu d'autres ministres des finances que M. Garnier-Pagès depuis le mois de février. M. Goudchaux a administré ce département pendant plusieurs mois. Je rends hommage à ses négociations financières ; si le trésor n'avait pas eu les ressources qu'il a dues à ses négociations, le déficit serait d'un tel poids que nos finances n'auraient pu y suffire (marques d'adhésion).

M. GARNIER-PAGÈS. Je remercie M. le ministre des finances de cette loyale déclaration.

M. PASSY. On a dit que les budgets, depuis plusieurs années, étaient toujours allés grossissant ; ce n'est pas seulement la faute des hommes. Quelques-unes des dépenses que l'on signale sont des améliorations sanctionnées, non-seulement par les chambres, mais par le pays.

Ainsi, l'Algérie a ajouté à nos budgets une somme de 100 millions, et c'est avec l'assentiment du pays.

Les travaux extraordinaires figurent encore au budget de 1819 pour une somme de 150 millions.

Les dépenses de l'instruction publique sont accrues de 20 millions. Il y a ainsi plus de 300 millions de dépenses annuelles dont il est impossible de faire peser la responsabilité sur qui que ce soit.

Mais laissons là le passé pour nous occuper du présent qui a été un peu négligé dans la discussion. (Ecoutez ! écoutez !)

La commission a dit avec raison que le déficit serait à la fin de 1849 de 581 millions ; mais nous avons lieu de croire que, même dans les hypothèses les plus fâcheuses, ce déficit ne peut qu'être réduit. Cette opinion se fonde sur les améliorations qui se sont produites dans les deux mois de janvier et de février.

Ces deux mois présentent sur les mois correspondants de 1849 une diminution de 13 millions, mais en défalquant une somme équivalente à la réduction opérée sur l'impôt du sel et sur les postes, la diminution n'est plus que de 6,768,000 fr.

La perte moyenne était, pendant les dix derniers mois de 1848, de 14 millions ; elle est au dessous de 4 millions, et pour la première quinzaine de mars, les recettes de la douane présentent une amélioration de 1,880,000 fr. (Marques de satisfaction.)

Le semestre de la rente sera payé, les arrérages des pre-

Le trait le plus remarquable de la discussion c'est l'acerbe franchise qu'ont mise les représentants des deux intérêts agricole et industriel, dans leurs accusations mutuelles et dans leurs récriminations rétrospectives. M. Bright démontre qu'en soulageant la propriété territoriale de la moitié des taxes locales qu'elle avait à payer il n'y aurait en réalité que les propriétaires oisifs qui bénéficieraient du changement, tandis que les fermiers ne feraient que payer encore un peu plus qu'auparavant en impôt sur le revenu. Vous avez calculé sur la crédulité des fermiers, dit-il à M. Disraeli !

De son côté, M. Newdegate, un conservateur, reproche au ministre des finances d'avoir dit hier qu'on avait déjà soulagé l'agriculture en ôtant plusieurs impôts qui pesaient sur ses produits, et prétend que si l'agriculture paye 7 millions de moins depuis 1815, les autres classes ont bénéficié d'une diminution de 25 millions livr. st.

Les adversaires de M. Disraeli lui demandent avec insistance le moyen par lequel il compte fournir à l'Etat les 6 millions qu'il lui demande pour remplacer la moitié des taxes locales; ses amis répondent qu'on ne prétend point trouver cette augmentation en élevant l'impôt sur les revenus, et ils proposent différents moyens pour arriver à réaliser la somme nécessaire sans pouvoir se mettre d'accord entre eux.

Dans cette mêlée d'argumens, de propositions, de récriminations, qui devient de plus en plus confuse, sir Cholmeley est le seul qui ait prononcé *le mot* de la discussion, en disant modestement et naïvement qu'un droit modéré sur les céréales pourrait bien remplacer les impôts qui pèsent sur l'agriculture.

Le débat allait sinon s'égarant, du moins s'étendant toujours et ne trouvant plus de limites, lorsque lord John Russel se leva et, dans une courte improvisation pleine de verve mordante, il accabla sous son dédain d'homme d'Etat pratique M. Disraeli, le spirituel affileur d'épigrammes. Comme il n'a rien ajouté de nouveau aux arguments de sir C. Wood, nous n'avons à citer dans son discours que le passage très-intéressant où il établit que la propriété territoriale en Angleterre n'a pas vu augmenter le poids des impôts directs qu'elle a à supporter depuis 1730.

L'Angleterre n'ayant alors qu'un revenu total de 40 millions de livres de st., la terre payait 2 millions; actuellement, l'Angleterre a un revenu de 200 millions livres sterl. (environ 5 milliards de francs) et la propriété territoriale paie toujours les mêmes deux millions (environ 50 millions de francs.)

Nous citons les chiffres du premier ministre anglais sans vouloir les garantir et nous prions nos lecteurs de les comparer à ceux de M. Disraeli que nous avons cités dans notre correspondance du 14.

Après lord J. Russel, qui avait fini son discours en appelant la proposition Disraeli une provocation à la guerre des classes, et en reprochant à cet orateur de ne pas savoir ce qu'il faisait, M. Cobden se leva, et ayant observé qu'il n'avait plus besoin de combattre M. Disraeli après le discours du chancelier de l'Echiquier, que ce serait vouloir *tuer un mort* (genre de plaisanterie fort apprécié en Angleterre), il continua dans le même sens que lord J. Russel, protestant de son respect pour la paix publique et disant que quant à lui il repoussait la haine entre les classes et ne voudrait jamais l'exciter par aucun moyen.

Tout avait été dit, et M. Disraeli vint enfin répondre aux objections sans nombre dont on avait accablé sa proposition. Il se leva avec son assurance ordinaire, mais dans le cours de son improvisation on put s'apercevoir que ses prétentions au ministère des finances ne lui paraissaient plus aussi bien justifiées que lors de la présentation de sa motion. L'ironie, qu'il sait manier avec tant de grâce, se transforma en colère, et souvent une grossière boutade remplaça la fine plaisanterie qui lui est habituelle.

Aucun argument nouveau ne s'offrit à sa féconde imagination, il ne sut que maintenir les chiffres et les assertions présentés dans son premier discours, et finit par annoncer que si sa motion était rejetée, sans être intimidé par les menaces de M. Cobden et de son parti, il en présenterait une autre conçue *dans un esprit de justice plus sévère*.

La chambre vota d'abord sur l'amendement de M. Hume, qui fut rejeté par 394 voix contre 70; ensuite la motion de M. Disraeli éprouva le même sort : 280 contre 189 la repoussèrent. Veuillez remarquer que les 70 voix qui appuient M. Hume se trouvent dans les 280 qui repoussent la motion Disraeli, et que par conséquent, si les représentants de l'intérêt agricole (189) se réunissaient aux radicaux (70), ainsi que M. Gibson l'a proposé dans le cours de la discussion, pour demander la réduction des dépenses et l'abolition des impôts indirects, il ne leur serait pas difficile de recruter 41 whigs consciencieux pour avoir la majorité.

Voilà le seul résultat sérieux de cette discussion, dont j'avais mieux auguré. C'est pour cela que je vous ai donné un compte-rendu aussi détaillé. Maintenant que m'en voilà quitte, je vais tâcher de rendre mes lettres plus variées dans leur contenu, et par conséquent plus intéressantes pour la généralité de vos lecteurs. Aujourd'hui je ne puis finir sans remarquer combien est précieux cet ordre dont se vante l'Angleterre, et que vos monarchiens voudraient établir en France.

Est-ce que jamais une haine aussi déclarée et aussi féroce peut exister dans la France républicaine entre les diverses classes de citoyens que celle dont l'Angleterre nous donne le spectacle dans le combat à mort engagé aujourd'hui entre l'intérêt agricole et l'intérêt industriel, combat dont les suites funestes n'ont pu être prévenues que par l'habileté consommée de sir R. Peel, lors de sa dernière administration ?

Et d'un autre côté, voyez l'Irlande. Non seulement les prolétaires meurent de faim au milieu de leurs champs dévastés, mais encore les propriétaires eux-mêmes seront bientôt réduits à la mendicité par suite de l'augmentation des six pence (12 sous) dans la taxe des pauvres.

Cette augmentation, qui semble bien légère aux gros banquiers de Londres, ne pourra cependant être supportée, sans une ruine totale, que par une imperceptible minorité des propriétaires irlandais. Voici encore une nouvelle cause d'agitation et de désordre !

REVUE DE LA PRESSE.

Le système financier de M. Thiers, d'après *la Réforme*, nous a poussés pendant quinze ans dans une impasse funeste, et c'est le seul usage que les financiers de la monarchie aient fait de leur savoir. Aussi, lorsqu'en 1840 on voit M. Thiers à l'œuvre, on reconnait sur le champ le hardi sophiste de 1832, l'homme que rien n'enchaîne, que rien n'arrête. — La gestion financière du dernier règne, c'est le mépris affiché de toute vertu d'ordre et d'économie, c'est la curée en grand du revenu public organisée sur des bases et avec une audace jusqu'alors inconnues. Peu importe à ces hommes ce qu'on fera demain : demain pour eux n'existe pas.

Le Peuple attaque violemment le discours de M. Garnier-Pagès à propos des 45 centimes, et dans un langage ironique lui propose une couronne civique. La justification des 45 centimes, dit-il aussi, n'est-elle pas dans ce fait, que c'est le pauvre paysan qui les a payés?

Il est vrai que les impôts sont mal répartis, mais le *Peuple* n'avouera-t-il pas lui-même qu'il n'y avait pas moyen, dans un moment de crise et quand la pénurie des fonds était si grande, d'employer un autre mode de recouvrement? Avait-on le temps d'attendre qu'une nouvelle répartition d'impôt fût faite pour demander cet argent qui a sauvé l'Etat? C'était encore une fâcheuse conséquence du mauvais état des choses établi avant la Révolution; ce n'est pas, selon nous, les hommes d'alors qu'il faut en rendre responsables.

Dans un autre article du même numéro, *le Peuple* dit que la Constitution ayant enlevé le droit de paix et de guerre au président et l'ayant remis à l'Assemblée, il s'étonne de ce que l'Assemblée ne peut obtenir des ministres les renseignemens nécessaires pour qu'elle puisse exercer ce droit. Il réclame contre un pareil état de choses et déclare qu'il ne peut durer.

La République aussi pousse à la guerre, elle appelle aux armes contre l'Autriche, et s'indigne des irrésolutions du gouvernement qui, par son inertie, compromet la cause de l'indépendance des Peuples. Les troupes qui marchent contre l'Italie sont aguerries, les généraux qui les commandent sont sans pitié; en face de cela, les divisions de l'Italie, l'incertitude des hommes qui sont à sa tête. La décision de l'Angleterre peut déterminer celle de la France, mais la *République* déclare qu'elle n'ose espérer de cette circonstance aucuns résultat favorable à la liberté; la seule chance qui reste à l'Italie, c'est une conflagration générale entre tous les états de l'Europe, conflagration inévitable au printemps.

La *Démocratie pacifique* contient aujourd'hui une longue réponse à la *Patrie* dans laquelle réponse elle promet de répondre bientôt. Ce sera sans doute un volume entier à en juger par le prologue. Cette réponse future doit prouver qu'on peut rendre le travail attrayant. *Le Constitutionnel* ne peut pas encore digérer la discussion du budget par l'Assemblée. Il déclare que le budget qui sera voté ne pourra être qu'une conception informe sans proportion aucune, sans principe qui lui donne la vie. Il ne peut rien sortir de sérieux et d'utile d'une discussion qui commence sans que l'on sache sur quoi l'on discute: nous n'aurons pas un budget réformé, mais un budget mutilé.

Tout son compte-rendu de l'Assemblée est la critique du discours de M. Mathieu (de la Drôme). Cette critique est faite comme toutes celles de parti à parti, c'est-à-dire que M. Mathieu n'est pas du *Constitutionnel* : M. Mathieu n'a rien dit de bon. Ce journal dit encore, à propos de ce discours, que c'est simplement un manifeste électoral. Nous avons, nous, donné hier notre opinion à ce sujet.

On dirait que le *Journal des Débats* s'est donné le mot avec le *Constitutionnel* pour faire son premier article: Les pensées sont les mêmes; le style même a une certaine ressemblance. Nous nous dispenserons donc de recommencer l'article précédent.

Le Temps annonce, d'après la *Presse*, l'intervention de la France en Romagne. Il y a lâcheté, dit-il, à voir abandonner la cause d'un peuple abattu; de laisser se débattre contre une puissance de premier ordre un petit peuple de quatre millions d'hommes. Le *Temps* ne prévoit que des suites honteuses d'une politique sans générosité, et qui oublie des promesses faites au nom du principe qui est cause de son avènement.

Le même journal consacre un article entier à la question entre la Turquie et la Russie et dans lequel il combat vigoureusement et victorieusement *l'Assemblée nationale*. Nous regrettons que cet article soit trop long pour que nous puissions le reproduire, il mérite certainement d'être lu et approuvé.

La *Presse* aujourd'hui traite du suffrage universel et de la liberté illimitée. Elle se déclare pour ces deux principes et dit que dans les deux pays où les principes sont le mieux appliqués, en Angleterre et aux Etats-Unis, ces deux pays sont précisément ceux dans lesquels l'ordre établi a le plus de force et consistance : il déclare que le suffrage universel est à la liberté illimitée ce que le frère est à la sœur.

La *Patrie* donne aujourd'hui la liste électorale de la réunion de Poitiers. Nous ne nous empressons guère de la copier; nous ajoutons seulement que les satisfaits de M. Guizot, dans le temps de leurs plus intolérables exigences, n'auraient rien eu à y redire.

Nous avons dernièrement annoncé la publication prochaine d'un *Mémoire sur les conditions de l'ordre et des réformes sociales* de notre collaborateur M. RAMON DE LA SAGRA. Il a bien voulu nous en communiquer un extrait que nous soumettons au jugement de nos lecteurs.

SUR LE PRINCIPE D'ASSOCIATION.

Les économistes et les socialistes sont d'accord sur l'utilité de l'association. Ils lui attribuent presque toutes les merveilles de la civilisation moderne; ils la recommandent comme la source du bonheur dans l'avenir. Mais ni les uns ni les autres n'ont pris la peine de déterminer ce qu'ils entendent par *association*.

« Nous avons cité dans les *questions préliminaires à celle de l'organisation du travail*, les opinions de quelques économistes en faveur de l'association, qu'ils considéraient sans doute sous le point de vue des organisations particulières, supplétoires de l'association ou organisation de l'ensemble. A ce sujet, nous avons démontré l'impossibilité de l'association entre le capital et le travail, qui sert de drapeau à une célèbre école socialiste, et nous avons défié toutes les écoles de ce genre de démontrer en théorie et de sanctionner en pratique le principe qu'elles proclament.

Nous avons constaté alors l'indétermination du mot *association*. Nous avons dit qu'on ne pouvait entendre par ce mot que *l'organisation sociale, juste, rationnelle*, ou *des organisations particulières, factices, arbitraires* ; *et comme en ce moment, au-delà de la propriété et de la communauté, la raison générale n'aperçoit rien, il est une fois de plus inévitable, il est fatal que nous restions dans le communisme.* »

Et plus loin, parlant encore des moyen d'action que l'article 13 de la Constitution met aux mains du prolétariat, moyens d'action relatifs à l'organisation économique, M. Proudhon demande *s'il n'est pas à craindre qu'il advienne de la propriété, en présence des grandes associations ouvrières et du travail organisé, ce qu'il advient aujourd'hui du travail individuel en présence des gros capitaux ?*

(*Le Droit au travail et le Droit de propriété*, p. 6 et 10)

Déjà le publiciste révolutionnaire avait exposé dans d'autres ouvrages des assertions analogues et qui constatent l'exactitude et la profondeur de ses aperçus sur les problèmes sociaux. En embrassant toute la question du progrès sous un seul regard, il avait conclu : « Tel est l'effet inévitable du progrès industriel et la condition indispensable de toute richesse. Il importe de se bien rendre compte de cette vérité élémentaire avant de parler au Peuple d'égalité, de liberté, d'institutions démocratiques et autres utopies dont la réalisation suppose préalablement une révolution complète dans les rapports des travailleurs. » *Système des contradictions économiques*, t. I, p. 102.

Jamais des observations plus vraies, des appréciations plus profondément exactes ne sont sorties de la plume d'aucun conservateur. Jamais la haute impartialité du publiciste n'a mieux jugé les phénomènes qui se passent autour de nous. Il est, en effet, surprenant de trouver parmi les hommes appelés perturbateurs des manifestations si nettes, si lucides, contre les tendances anarchiques des doctrines de l'époque.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

Paris, 17 mars 1849.

Le *Moniteur* ne contient rien d'officiel.

Hier à six heures du soir un détachement de trente Polonais est parti par le chemin de fer d'Orléans, se rendant à Marseille. Ce détachement va rejoindre en Italie la légion polonaise. Un grand nombre de Polonais et quelques Italiens ont accompagné les voyageurs-soldats jusqu'au débarcadère.

—

Le 15 mars la Banque de France a publié son compte-rendu hebdomadaire; nous y remarquons un nouveau versement de 7 millions qui porte ainsi à près de 54 millions le crédit du compte-courant du Trésor. L'encaisse métallique de la Banque est de 320 millions. Le nouveau versement fait au profit du Trésor semble provenir du placement de bons qui paraissent assez recherchés.

—

Tous les jours de nombreuses pétitions, demandant la restitution du milliard des émigrés, sont déposées par des représentants du Peuple sur le bureau du président de l'Assemblée.

—

Deux des condamnés à mort pour l'affaire du général Bréa, Daix et Lahr, ont été exécutés ce matin, à 7 heures, à la barrière de Fontainebleau. La foule était peu nombreuse, mais en revanche un grand appareil militaire était déployé. Trois des condamnés ont été graciés; n'aurait-il pas mieux valu étendre la clémence sur toutes les têtes ! Est-ce en faisant preuve de rigueur que l'on ramènera tous les partis à la conciliation ? On nous objectera peut-être que l'affaire Bréa est en dehors des partis, c'est possible, mais alors il ne fallait pas lui donner une couleur politique en la déférant aux conseils de guerre. A ce point de vue l'exécution de ce matin est une faute : nous craignons que l'avenir ne nous donne trop raison.

—

Des lettres d'Orléans nous informent que les légitimistes du Loiret se donnent beaucoup de mouvement en vue des prochaines élections. Dans une séance de clubs, l'un deux a été jusqu'à dire qu'on ôterait le travail aux ouvriers qui refuseraient de voter pour les candidats d'Henri V. Comme l'auditoire avait été composé à l'avance, l'orateur eut quelque succès; mais à la séance suivante les ordres supérieurs, pour *composer un public*, ayant sans doute été mal exécutés, l'orateur légitimiste n'a pu parler, interrompu qu'il était à tous moments par les cris: *A bas les légitimistes!*

—

Nous lisons dans le *Temps*.

M. de Araoz, chargé d'une mission du cabinet de Madrid, est arrivé à Paris où il n'a séjourné que quelques heures. Il est reparti pour Gaëte. Il va porter, dit-on, à M. Martinez de la Rosa les pleins pouvoirs du gouvernement espagnol, afin d'arrêter, conjointement avec les ambassadeurs des autres puissances, les mesures à prendre pour intervenir activement dans les Etats romains. M. de Araoz attendra la décision du Congrès de Gaëte et rapportera à Madrid la réponse de M. Martinez de la Rosa qui doit décider, en dernier ressort, le mode d'action de l'Espagne et le contingent de troupes qu'elle sera appelée à fournir. On assure que déjà les ordres ont été donnés pour que la division espagnole se trouve prête à Cadix.

—

M. Ducos est nommé rapporteur de la commission des comptes du gouvernement provisoire.

—

Le comité des affaires étrangères a entendu aujourd'hui la lecture du rapport sur la proposition de M. Francisque Bouvet, relative à un congrès de toutes les puissances du monde pour un traité de paix universelle. Le comité, tout en reconnaissant son mérite, a conclu au rejet de cette proposition dans les circonstances actuelles.

POLOGEN.

Posen, *le 9 mars*. — Les Russes ont fait avancer une partie de leurs troupes jusqu'aux frontières du grand duché où elles bivouaquent. Cette concentration paraît se rattacher à leurs mouvements en Transylvanie et dans les principautés danubiennes.

On croit généralement que le gouvernement russe, informé d'une nouvelle conspiration qui s'étendrait dans toutes les anciennes provinces polonaises, veut se tenir en garde pour marcher sur Posen, d'où l'explosion doit partir. D'après d'autres conjectures, le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait déclaré qu'il ne consentirait à aucun changement de territoire contraire au traité de 1815 et qu'il considérait la démarcation polonaise du grand-duché comme un de ces changements territoriaux. Aussi, dit-on, est-il décidé à faire occuper par ses troupes la partie polonaise de cette province. Enfin, on veut savoir que le cabinet de Berlin a été informé par une note de Saint-Pétersbourg que les Russes passeront la frontière du grand-duché aussitôt que les Prussiens entreraient sur la territoire danois.

Il est probable que cet approche subit des troupes russes est une menace contre la Prusse pour la détacher d'une alliance avec l'Occidente, car, d'après la politique czarienne, il n'y a en Europe que deux camps: celui de l'occident révolutionnaire et celui de l'orient conservateur qui auraitt pour mission de contrebalancer l'autre L'Autriche et la Prusse ont fait longtemps cause commune avec le dernier. Mais les événements étant venus déranger la politique en question, la Russie s'est trouvée isolée et impuissante pour lutter contre toute l'Europe. Elle s'efforce maintenant de rétablir l'ancienne alliance, et il paraît qu'elle a réussi complétement avec l'Autriche. Mais tout semble prouver qu'elle ne pourra pas entraîner la Prusse, car le gouvernement de Berlin sait à quel degré une alliance pareille le dépopulariserait en Allemagne.

Une grande agitation règne dans notre province. La régence de Bromberg a reçu nouvellement plusieurs dénonciations d'une prochaine levée de boucliers. Dans la ville de Wreschen, à peine les troupes prussiennes étaient-elles parties, qu'on a sonné le tocsin, hissé sur l'église le drapeau polonais et brûlé les guérites aux couloirs prussiennes. Par suite de scènes pareilles, les Prussiens redoublent de vigilance.

—

La police de Berlin a refusé le séjour de la capitale à beaucoup de Polonais, habitants établis du grand-duché. Elle croit que les Polonais s'entendent avec les républicains allemands.

—

D'après la *Gazette de Berlin*, il y aurait dans les environs de Kalisch trois corps russes qui se tiennent tout prêts à franchir la frontière. On arme en toute hâte, et on approvisionne les forts de Posen.

On annonce la publication d'un nouveau journal allemand à Posen, qui aura pour but de répandre les idées démocratiques et de rétablir la concorde entre les populations polonaise et allemande. Le journal sera intitulé : *Zeitung des Osten* et il paraîtra deux fois par jour. La *Liga polska* a en partie fondé cette publication.

Léopold, le 8 mars.—La nouvelle organisation de la Gallicie est déjà arrêtée par le ministère autrichien. Au lieu de dix-huit cercles actuels, cette province aura cinq présidences administratives, dont trois pour la partie ruthénienne résideront à Léopold, à Tarnopol et à Stanislawow. Les deux présidences de la partie polonaise de la Gallicie auront pour chefs-lieu les villes de Cracovie et de Rzeszow.

La Bukowine formera une présidence séparée avec Czerniowce pour chef-lieu. Les capitaines de cercle seront employés ailleurs et les nouveaux présidents obtiendront un pouvoir plus étendu et plus indépendant. Le ministre de l'intérieur a demandé au gouverneur de la Gallicie de lui présenter pour le 15 mars les candidats aux fonctions de président.

HONGRIE.

La *Réforme* de Berlin confirme les défaites des impériaux en Hongrie depuis le 2 mars. La *Gazette d'Augsbourg* s'efforce d'en diminuer la portée, et elle annonce que la ville de Szolnok se trouve de nouveau au pouvoir des Autrichiens. On envoie beaucoup de munitions de Vienne en Hongrie. Le bombardement de Comorn devait commencer le 10 mars.

La diète hongroise a déclaré traîtres à la patrie le primat Ham, ainsi que deux autres préalts, et a nommé prince primat l'évêque Horwath.

AUTRICHE.

Le feld-maréchal Windischgraetz a essuyé une double défaite. Les Hongrois l'ont battu, et le ministère de Vienne lui a intimé l'ordre de ne pas publier des ordonnances législatives sans autorisation du gouvernement; pouvoir qu'il a usurpé en publiant des ordonnances concernant la publication du papier monnaie de Kossuth. On croit qu'il se retirera du service. C'est le feld-maréchal Schlik qui le remplace dans le commandement de l'armée du nord. Le baron Jellachich a, à ce qu'on rapporte, obtenu le commandement de l'armée impériale du midi.

—

Plusieurs bâtimens appartenant aux commerçans slaves de Trieste, se trouvaient depuis quelque temps pavoisés des bannières slaves qui flottaient à côté de la bannière autrichienne. Le gouvernement autrichien a défendu sévèrement cette manifestation qu'il taxe d'illégale et de révolutionnaire. Les Dalmates en sont très irrités.

—

Les députés Kudlich, Violand et Füster ont passé heureusement la frontière. Le dernier a été arrêté à Ratibor, en Silésie, par un commissaire prussien, mais les habitans lui ont facilité la fuite.

—

ETATS GERMANIQUES.

Francfort sur-le-Mein, le 13 mars. — Le comité de Constitution a décidé de recommander au parlement l'adoption de la proposition de M Welcker concernant le pouvoir central.

Le gouvernement central de l'Allemagne a acheté trois frégates américaines qui seront armées immédiatement pour servir, conjointement avec la flottille prussienne, dans la guerre contre les Danois. Quant à l'Autriche, elle a refusé de contribuer à augmenter la force maritime de l'Allemagne, alléguant qu'elle a à surveiller la mer Adriatique.

Prusse. — On lit dans la *Gazette de Voss*, de Berlin, du 13 mars :

« D'après la *Nouvelle Gazette de Kœnigsberg*, 24 régimens russes, forts chacun de 2,000 hommes, sont en marche vers la frontière de Prusse.

» Un autre corps marche, dit-on, vers l'Autriche. Le landsturm est organisé partout depuis le 1er mars. L'armée russe est sur pied de guerre. Dans l'intérieur de la Russie, les opérations du recrutement rencontrent de graves difficultés, mais on n'emploie pas la violence. »

—

ITALIE.

République romaine. — La Constituante poursuit le cours de ses travaux sans s'inquiéter des folles clameurs qui s'élèvent en Europe contre elle. Le 6 mars, la séance a été animée par la présence de Mazzini, qui siégeait pour la première fois, son entrée a été accueillie par d'immenses applaudissements. Pour cette première séance, une place lui a été assignée près le président.

« Après s'être assis à la place qu'on lui a préparée, dit le *Contemporaneo*, Mazzini commence par déclarer que les applaudissements qui ont salué son entrée devaient plutôt s'adresser aux représentants de Rome, parce que tout le bien qu'il a jusqu'ici, non pas fait, mais désiré et essayé de réaliser, est venu de Rome. En lisant, encore enfant, l'histoire de l'Italie, il admirait d'abord la Rome des Césars, qui a conquis le monde par la force des armes, et ensuite la Rome des papes, qui l'a conquis par la force de la parole.

» Et c'est alors que lui vint la ferme conviction qu'une ville qui avait eu deux périodes de vie si grandes, tandis que toutes les autres disparaissaient après en avoir parcouru une seule, devait encore en avoir une troisième. Et, en effet,

mières seront payés, le service sera fait sans que le trésor demande rien à la Banque.

Cette situation est rassurante. Le travail reprend sur quelques points; on a plus de foi dans l'avenir, et la confiance s'affermit de jour en jour. Que faut-il pour que ces améliorations continuent? Rassurer les opinions en donnant la preuve que le gouvernement républicain peut régir le pays avec ordre. (Très bien!)

Une bonne situation politique fera une bonne situation finacière. Et nous avons tout lieu de penser, je le répète, que le chiffre du déficit n'atteindra pas nos prévisions.

Je ne fais pas de reproches à la commission; elle a fait ce qu'elle a pu en voulant hâter le moment de la discussion; elle ne pouvait faire mieux. Mais je voudrais discuter un budget, et je n'en trouve pas les élémens dans le rapport; je me borne donc à l'exposé que je viens de présenter.

Il importe que le pays sache que, si les recettes de 1849 ne suffisent pas complètement aux dépenses, s'il existe encore un déficit, le pays pourra bientôt le faire disparaître et le combler. (Très bien!)

La discussion générale est close.

M. ÉTIENNE dépose, au nom du comité des finances, un rapport sur le projet de loi relatif aux frais de représentation du vice-président de la République.

La discussion est ouverte sur le budget des travaux publics.

M. CH. DUPIN présente des considérations générales sur ce budget.

L'Assemblée, consultée, passe à la discussion des articles.

Chapitre premier. Personnel. — Chiffre de la commission, 493,500 fr.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, combat la réduction de 47,500 fr. proposée par la commission.

M. STOURM, membre de la commission, déclare que la commission a fait ce travail de réduction avec le plus de ménagements possible.

M. LACROSSE insiste.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Paulin Gillon, Luneau et Lacrosse, le chap. 1er est adopté avec la réduction demandée par la commission.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. L'Assemblée me permettra d'interrompre un instant la discussion pour appeler son attention sur une question qui n'a rien perdu de son caractère d'urgence aux yeux du gouvernement.

Je demande que l'Assemblée autorise la mise à l'ordre du jour de lundi de la loi sur les clubs. (Exclamations sur tous les bancs. — Agitation prolongée.)

Voix nombreuses. — Oui! oui! — Non! non! l'ordre du jour!

M. L. FAUCHER. L'Assemblée a jugé que cette discussion ne devait pas précéder celle du budget; je respecte cette décision, et je ne crois pas y déroger en lui demandant de l'intercaler dans la discussion des divers budgets spéciaux. (Nouvelles rumeurs.)

M. SAINT-GAUDENS. La question préalable!

M. LE PRÉSIDENT. J'invite les interrupteurs au silence; cette question doit se vider par un vote, et non par des clameurs.

M. L. FAUCHER. La loi électorale sera promulguée lundi prochain; elle donnera lieu à des réunions préparatoires. (Oh! oh! Veut-on les empêcher?) Il importe à la liberté de discussion, à la liberté du pays lui-même que ces réunions ne soient pas confondues avec celles dans lesquelles on soulève les plus mauvaises passions. (Nouvelle interruption.)

Il faut que la question soit vidée, que l'on sache bien si les clubs doivent être maintenus ou supprimés; l'incertitude n'est pas permise dans cette question; chacun doit prendre la responsabilité de son opinion, le gouvernement a conservé la sienne, il insiste; c'est à l'Assemblée à prononcer.

Ces paroles sont suivies d'une vive agitation et de rumeurs sur tous les bancs.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée.

Voix diverses. — Le scrutin de division! le scrutin de division!

Il est procédé au scrutin de division.

En voici le résultat :

Votans	718
Majorité	360
Pour la mise à l'ordre du jour,	403
Contre	315

La deuxième délibération du projet de loi sur les clubs sera porté à l'ordre du jour de lundi.

L'Assemblée reprend la discussion du budget.

Chap. 1 bis. — Indemnité aux employés supprimés, proposée par la commission, 32,750 fr.

Après un débat confus entre MM. Lacrosse, Stourm et Passy, le chapitre est adopté.

Chap. 2. — Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale, 122,000 fr.

La commission propose une réduction de 22,000 fr.

Chap. 3. — Personnel du corps des ponts et chaussées. 3,000,140 fr.; la commission propose une réduction de 106,000 fr.

Après un débat entre MM. Charles Dupin, Stourm, général Poncelet, Lacrosse, une partie de la réduction est adoptée. La suite de la délibération est renvoyée à lundi.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois instruire l'Assemblée qu'elle est saisie d'une demande d'autorisation de poursuites déposée contre M. Degousée par M. Saisset. (Bruit.)

La question préalable est demandée et adoptée.

La séance est levée à six heures un quart.

COURS ET TRIBUNAUX:

—

HAUTE COUR DE JUSTICE,

SÉANT A BOURGES.

Procès des accusés du 15 mai.—Coup d'œil rétrospectif.

Pour pouvoir reproduire dignement la physionomie de toutes les séances antérieurs à celles du jour, le temps et l'espace nous manquent. Nous peindrons donc à grands traits les premières scènes du drame de Bourges.

Il faut en premier lieu reconnaitre qu'au prologue, c'est à dire au 15 mai, le Peuple n'avait que la Pologne en vue. Le reste fut fortuit.

On connait l'acte d'accusation, chaos qui appelle encore son *fiat lux*.

Les conclusions de cet acte peuvent se résumer ainsi:

Des républicains ont tenté de renverser la République. »

Et c'est en vertu de cinq articles d'un code monarchique, modifiés, il est vrai, par un article d'une constitution républicaine, que ces républicains, dont plusieurs toutefois sont parvenus à se réfugier à l'étranger, ont été livrés à une justice exceptionnelle, sans précédents dans l'histoire.

Faisons observer en passant que sur les vingt accusés il y a cinq représentants du Peuple.

Dès la première audience, celle du 7 mars, nous voyons une partie des accusés décliner la compétence de la Haute-Cour : Barbès, Raspail, Blanqui, Albert, Sobrier, Flotte et Villain.

A 1re lecture faite par le greffier de ce passage, tiré du *Moniteur* : « Barbès reparaît à la tribune : Citoyens représentants, ce n'est pas cela, c'est deux heures de pillage qu'il nous faut, » tous se lèvent indignés pour protester au nom du Peuple calomnié. Une lutte ardente s'engage entre eux et le ministère public. Après une chaleureuse improvisation où Barbès dit des vérités qui irritent le citoyen Baroche, Raspail apporte dans les débats des paroles de conciliation et de paix, que le président prend pour une justification, quand elles ne sont de la part du défenseur du Peuple qu'une simple explication.

L'audience du 8 s'ouvre par un acte brutal. Barbès et Albert, qui ont refusé de prendre part aux débats, sont amenés de force entre deux gendarmes. Ici commence la discussion de la question d'incompatibilité.

Raspail prend le premier la parole. Il démontre que la haute juridiction de Bourges n'a pas été réglementée, attaque un interrogatoire insuffisant, repousse victorieusement l'accusation d'avoir attenté au suffrage universel et demande à la haute cour de se déclarer incompétente. Ce discours est un chef-d'œuvre de logique.

A son tour Blanqui bat en brèche avec une argumentation impitoyable et pleine de science le principe de la rétroactivité en matière politique sur lequel on a échafaudé les assises exceptionnelles. Il prouve que les accusés n'ont pas de garanties, que les fonctions de conseiller général sont incompatibles avec celles de juge, que le jury joint à la haute cour ne représente pas tout le pays et il finit par conclure également à l'incompétence.

Après une réplique de la part du procureur-générale qui se retranche dans la Constitution et se trouve après tout forcé de blâmer la rétroactivité, mais en thèse générale, les conclusions signifiées par Raspail sont rejetées.

A l'audience du 9 mars Blanqui montre toute la justesse de son esprit et la profondeur de ses vues en attaquant l'usage inquisitorial des interrogatoires par le président. Ainsi, le premier il a dévoilé ce défaut de notre procédure criminelle qui s'est abusivement introduit en France, sans être fondé sur aucun article de la loi, et qui n'est qu'une réminiscence de la torture du moyen âge.

Ici Raspail accepte l'interrogatoire, mais pour faire frémir l'auditoire aux accens d'une indignation mêlée d'une poignante irodie.

Nous ne suivrons pas l'interrogatoire ni l'audition des témoins dans toutes leurs parties. Il nous répugne d'entrer dans les détails de police que les Carliers et consors, aidés par quelques bourgeois effarés, sont venus étaler à des audiences dont la publicité a cependant intimidé leur verve réactionnaire.

Mais il faut tenir compte des dépositions du trop célèbre représentant Taschereau. Tel il est à Paris, et tel il s'est montré à Bourges dans l'audience du 14. Le courageux citoyen voit toujours la mort devant lui, depuis que Raspail et Blanqui l'ont désigné (style Taschereau), dans la journée du 15 mai, à la vindicte populaire.

Mais heureusement le républicain Flocon est venu, par une loyale parole, infirmer l'accusation de son triste collègue et rassurer les juges sur les jours menacés du rétrospectif personnage.

Que dire de la déposition du sieur Degousée vers la fin de la même séance? Rien; c'est insignifiant comme la personne elle-même.

Nous voici à la séance le 15.

Le citoyen Lamartine est appelé à déposer, et sa déposition est à elle seule la négation absolue de, faite du reste d'une manière toute diplomatique, l'acte d'accusation. Que parle-t-on de complot, de violences, d'intentions de renversement du gouvernement? Le citoyen Lamartine lui-même a fait justice de toutes ces inventions à l'usage des Hébert de la République.

Mais cette fois encore l'ex-membre du gouvernement provisoire s'est montré hostile à la cause polonaise. « J'ai su, a-t-il dit, par mes relations diplomatiques, que de Varsovie, que de Cracovie on a envoyé des émissaires à Paris chargés de soulever le Peuple. » Nous en demandons bien pardon au citoyen Lamartine, mais le fait est faux; ses relations diplomatiques l'ont induit en erreur.

Quant aux décrets saisis chez Sobrier et lus dans cette séance par le greffier, c'est un travail de cabinet; cela ne prouve absolument rien à l'égard du 15 mai.

Nous passerons plus rapidement encore sur l'audience du 16.

Un des incidents les plus curieux, selon nous, de cette audience c'est la façon dont un colonel de dragons, le citoyen de Goyon, a déposé contre Sobrier. Il a été jusqu'à demander à l'accusé lui-même s'il désirait son testament. Il faut avoir beaucoup de courage pour faire ainsi de l'ironie à l'égard d'un homme qui est sous le coup de la loi, et qui se trouve dans l'impossibilité de vous demander satisfaction.

Un dernier mot. Il résulte évidemment de tous les témoignages combinés que ce procès n'est et ne peut être qu'un procès de tendance, où l'on incrimine les intentions des accusés et la direction de leur politique sans appuyer ses accusations sur aucun fait précisé d'une manière satisfaisante.

Mais ne faut-il pas que la réaction se venge? Ne faut-il pas que le citoyen Baroche, son procureur, fasse des frais d'éloquence avant et pendant son réquisitoire?

L'éloquence des accusateurs publics! Ah c'est là ce qu'il y a de plus triste dans de pareilles affaires! Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à relire les procès du temps de la terreur. Alors, comme aujourd'hui, toujours le pour et le contre! Robespierre déclamant contre la peine de mort comme député, et Robespierre la réclamant comme gouvernement! M. Barrot, ici, avocat de la Révolution, et là le citoyen Barrot, grand-justicier de la réaction.

JEAN JULVÉCOURT.

VARIÉTÉS.

QUESTION HONGRO-AUSTRO-CROATE.

Suite. (Voiir les nos des 16 et 17 mars.)

III.

Nous ne croyons pas devoir séparer, dans ce débat entre les Hongrois et les Croates, l'accusation de la défense; elles s'éclaireront l'une l'autre.

« Votre révolte, disent les Hongrois et les Croates, vous la justifiez par deux raisons distinctes. L'une, tirée du droit naturel qu'un Peuple a de revendiquer son indépendance à l'heure et dans les conditions qu'il lui plaît; l'autre, fondée sur les vexations que ce Peuple aurait éprouvées et qu'il pourrait encore éprouver dans la suite.

De ces deux raisons la première est péremptoire, à nos yeux, quoique bien inacceptable pour la plupart des races conquérantes; mais il y a bien longtemps que nous l'avons oubliée cette funeste distinction de vainqueurs et de vaincus, qu'on voudrait faire revivre aujourd'hui! Nous vous reconnaissons donc pleinement ce droit de vous affranchir, si vous trouvez quelque chose à tenter de ce côté. Que si vous ne faites que changer de maîtres, et ne quittez la Hongrie que pour vous attacher à un autre peuple, il est juste que vous nous disiez en quoi nous avons mérité cet abandon injurieux; et n'étant pas en droit de nous imposer à vous, nous pouvons du moins vous demander quels sont vos griefs et les discuter avec vous.

S'agit-il de vos droits politiques? mais ils sont ceux d'une province du royaume. Vous avez comme nous vos députés trois pour autant de comtés. Leurs voix pèsent autant que les nôtres. A moins d'être tout à fait indépendants, ou d'avoir sur les autres partis du royaume un privilège outrageant et injuste, qu'aviez-vous à désirer de plus?

S'agit-il de vos droits municipaux? mais ils sont tels que jamais annexe d'un royaume n'en eût d'aussi étendus. Que vous manque-t-il, en effet de ce côté? Vous avez un vice-roi ou ban, une cour banale. Vous avez une Diète particulière chargée de pourvoir à votre administration et de défendre vos intérêts locaux. Vous avez le droit de choisir votre capitaine général et votre proto-notaire.

Dirons-nous que la Hongrie a ménagé jusqu'à présent vos injustes préjugés, et qu'elle a maintenu chez vous la loi qui exclut les protestants? Vous êtes dispensés de loger et d'entretenir gratuitement l'armée. Cette exemption, les Hongrois n'en jouissent pas. Quant à vos impôts, vous ne sauriez le nier, ils sont moins lourds que les nôtres. Que se vous êtes assurés qu'ils ne peuvent augmenter sans votre aveu, à qui le devez-vous, sinon à la diète hongroise, qui, en 1790, art. 59, vous a accordé solennellement cette garantie, en dépit du gouvernement autrichien?

Voilà pour le passé, et vous n'avez pas, que nous sachions, le droit de vous plaindre. Mais est-ce tout? Et cette diète de Pesth, cette diète que vous poursuivez aujourd'hui, ne vous a-t-elle donc rien donné? Les conquêtes de mars n'ont-elles profité qu'aux Maggyars? Qu'en ont-ils retiré que vous n'ayez au moins partagé avec eux?

Vos droits municipaux, ils ont été maintenus. Les pouvoirs de votre assemblée générale on les a accrus.

Les vieilles charges ou dignités féodales, abolies en réalité en Hongrie, vous ont été conservées, et, comme par le passé, vous avez votre ban avec tous ses pouvoirs.

Vous envoyez trois députés à la diète générale, vous en envoyez dix-huit à cette heure, sans compter ceux de la frontière militaire et des villes. Tous vous êtes appelés aux emplois de l'Etat.

Quand on forma le ministère hongrois on créa des sections pour y placer des citoyens croates.

Voilà pour les droits purement politiques.

Les améliorations matérielles ne sont pas moins importantes.

Les paysans croates ont reçu des terres comme les Hongrois.

Le service militaire sera désormais moins onéreux pour nous.

Les corvées ont été abolies, et la diète hongroise s'est engagée à vous indemniser sur les biens nationaux. Or, vos domaines nationaux représentent à peu près la dixième partie de l'indemnité que vous recevez. C'est donc sur nous que retombera cette lourde charge, que nous nous sommes librement imposée. Tous ces biens, vous les devez aux Hongrois: seuls ils ont pu vous les donner, seuls ils peuvent vous les conserver.

Nous, dirons-nous, Serbes, que toujours vous fûtes accueillis, protégés par nous? Que persécutés par l'intolérance du catholicisme autrichien, vous trouvâtes en nous des frères et des amis? Que si, à cette heure, vous pouvez pratiquer librement votre culte, c'est à la diète hongroise que vous le devez? Que c'est elle qui, par la loi de 1847, établit la parfaite égalité de toutes les communions, et, particulièrement de la religion grecque? Où? quand la Hongrie vous a-t-elle manqué?

Dans le passé? Nous venons de vous montrer combien vous êtes oublieux ou ingrats.

Dans le présent? Mais ces biens que vous nous devez, vous les voyez, vous les touchez, à toute heure, à tout instant du jour. Vous ne sauriez les nier. Nous n'avons rien désiré, rien entrepris, rien achevé, où vous n'ayiez été de moitié.

Est-ce l'avenir que vous redoutez? Mais, sans vous montrer combien, si vous étiez des hommes justes, le passé et le présent devraient vous répondre de l'avenir, nous vous dirons seulement : Pourrions-nous désormais, le voulant, vous causer quelque dommage? Sans doute autrefois vous aviez encore plus de garanties dans notre modération que dans notre propre puissance. Mais aujourd'hui, mais dans la suite, comment vous opprimer? Avec le suffrage universel, sans distinction de races, ni de langue, vous êtes maîtres de vos destinées. C'est vous qui nommez les députés; ce sont les députés qui font les lois; c'est la loi qui vous rend heureux ou malheureux. Votre sort est donc entre vos mains. Vous disposez de vous-mêmes. Si vous êtes opprimés, ce sera par vous. Où trouverez-vous jamais de pareilles garanties.

Mais nous vous avons forcé de parler notre langue!

C'est là, nous le savons, votre grand cheval de bataille. Et cependant, qu'y a-t-il de vrai, de raisonnable dans toutes les déclamations? Il y a vingt ans que la diète de la Hongrie obtint enfin l'usage de la langue nationale dans les affaires publiques. C'était pour le pays d'un grand intérêt moral. Depuis quand les députés croates ont-ils été obligés de parler hongrois à la diète générale? Depuis 1844, et cela, après un délai de six ans. Ainsi, en tous cas, l'oppression ne date pas depuis bien longtemps. Mais abordons le point de droit.

Une dizaine de langues se parlent dans le royaume. Dix langues sont donc représentées à la diète générale de la Hongrie. Chacun des députés parlera-t-il en son dialecte? Nous le voulons bien; mais alors posez comme condition indispensable de l'éligibilité la connaissance et la pratique de ces dix dialectes. Autrement la diète ne sera qu'une tour de Babel. Que si la chose vous paraît, comme à nous, impossible, reconnaissez qu'il fallait désigner, à l'exclusion des autres, l'un de ces dialectes comme langue politique. Lequel devions-nous choisir? Le plus généralement compris et pratiqué apparemment. Cela était tout à la fois plus naturel, plus utile et plus juste. Car enfin de quel droit accorder à votre langue, Croates, à la vôtre, Valaques, etc., un privilége sur les autres dialectes?

Or, quelle est la plus généralement parlée dans le royaume? le hongrois incontestablement. C'est donc le hongrois que la Diète a désigné comme langue politique du royaume. Cette loi, l'avons-nous faite sans vous? n'y avez-vous pas concouru? Le roi ne l'a-t-il pas sanctionnée? vous-mêmes, n'avez-vous pas décidé à la Diète d'Agram en 1847, dans le libre exercice de votre souveraineté, qu'on n'attendrait pas les six années accordées par la loi. N'avez-vous pas ordonné à vos députés de parler hongrois à la Diète de l'an 1847-1848? Ainsi donc cette loi générale, objet de tant de colères, elle a pour elle la raison, le bon droit, votre propre assentiment deux fois solennellement exprimé. Ah! si nous avions prétendu vous imposer notre langue comme langue nationale, si nous avions voulu vous interdire celle que parlaient vos pères; alors sans doute vous eussiez été en droit de crier à la tyrannie, à l'arbitraire. Mais l'avons-nous fait? avons-nous exigé que le hongrois remplaçât le croate? Dans vos tribunaux, dans vos écoles, dans vos églises, dans vos maisons? Vous avons nous défendu l'usage de votre dialecte dans votre Diète même, où cependant se traitent des affaires politiques? Rien de tout cela. Nous vous avons dit : Parlez chez vous la langue de vos pères, mais que l'unité du royaume soit représentée à Pesth par l'unité du langage : parlez hongrois à la Diète de Hongrie. Nous avons fait plus, nous vous avons garanti spontanément par les articles 10, 21 et 5 de 1848 le libre usage de votre langue nationale.

En 1845, vous avez décidé que désormais le croate remplacerait le latin dans les affaires publiques de la Croatie. Le roi refusa sa sanction à ce décret; la diète de Hongrie, sans gêne en vérité, vous l'accorda par l'art. 16 de 1848. Voilà comment les Hongrois vous ont tyrannisés pour votre langue!

Vous trouvez mauvais que la diète de Hongrie n'ait rien changé à l'ancienne Constitution de votre diète particulière; mais vous a-t-elle interdit de la modifier d'après ses propres statuts? Que si nous nous étions réservé ce droit, quelles clameurs, quelles protestations contre ce que vous auriez appelé assez justement une usurpation de vos droits municipaux! Voulez-vous absolument vous charger de cette révision; quelle nécessité de se révolter? Formulez votre vœu, et certainement il sera accompli.

Vous vous plaignez de ce que le Bulletin des Lois de la dernière diète de Hongrie n'ait pas été envoyé à votre diète particulière; mais avez-vous eu une diète cette année? Non. Comment donc eût-on pu lui envoyer le Bulletin des Lois? Mais ces lois, chaque citoyen a pu les connaître; elles ont été envoyées aux juridictions, aux municipalités. Rien n'a donc été négligé pour leur donner la notoriété qu'il convenait.

Quant à votre diète particulière, vous pouvez éprouver le regret qu'elle ne soit pas en droit de décider souverainement de tout ce qui la touche: vous pouvez être disposés à lui conferer ce droit, dans l'avenir. Mais vous reconnaîtrez que, légalement, constitutionnellement, elle n'a pu traiter jusqu'ici que d'affaires administratives et locales. Ce droit appartient à chaque ville; vous l'avons-nous enlevé ou même contesté?

Ainsi donc, dans le passé et dans le présent, en droit et en fait, vous n'avez nulle raison légitime de vous plaindre. Vous pouvez, il est vrai, même sans motif raisonnable, vous séparer de la Hongrie; mais vous ne sauriez la contraindre à s'unir avec vous à l'Autriche, quand elle n'a jamais voulu y consentir. Et puis, aussi bien, que ferez-vous, une fois séparés de nous? Rester indépendans, ce serait chose difficile, contre le vœu de l'Autriche; vous agréger directement à l'empire, c'est, nous le savons, votre dessein, ou du moins le dessein de ceux qui parlent en votre nom. Ce changement n'affecte donc en rien à votre état politique. Y gagnerez-vous au moins en libertés municipales, en améliorations matérielles? Nous pouvons affirmer que non. L'Autriche proclame hautement l'intention de fonder son unité politique. Le peut-elle, à moins de supprimer toutes les représentations locales qui pourraient entraver ses volontés?

(La suite à demain.)

L'un des rédacteurs-gérant :
EUGENE CARPENTIER.

Bulletin de la Bourse du 17 mars.

Comme nous l'avions prévu il y a deux jours les fonds ont commencé à reprendre de la consistance. Il était impossible en effet que des bruits aussi évasifs pussent avoir un effet sérieux. Le prétexte dont on s'est servi pour jouer à la hausse aujourd'hui est même relatif à l'étranger, mais les nouvelles sont cette fois tout-à-fait contraires aux précédentes. Nous n'avons vu là dedans et nous n'y voyons encore qu'une affaire de spéculation.

Le 3 pour 0|0 a débuté au comptant à 52 40, a fait 52 80 au plus haut, 52 40 au plus bas et reste à 52 50. Fin courant, il a fait 53 25 au plus haut, et reste à 52 75. Les primes ont été cotées fin courant dont 50 à 56 et 55 50, et fin prochain dont 1 à 57 et dont 50 à 59.

Le 3 0|0 a débuté au comptant à 83 15, a fait 83 50 au plus haut, 83 fr. au plus bas et reste à 83 30. Fin courant, il a fait 83 75 au plus haut, et reste à 83 40. Les primes ont été négociées fin courant dont 2 à 85, dont 1, de 86 50 à 85 75 et dont 50 de 87 50 à 87 et fin prochain dont 1 à 90.

Les actions de la banque de France ont varié de 2,280 à 2,300 et restent à 2,285.

Les chemins de fer ont été négociés au comptant : le Saint-Germain à 435, la rive droite de 230 à 290, la rive gauche de 185 à 150, l'Orléans de 855 à 860, le Rouen de 250 à 525, le Hâvre de 292 50 à 287 50, le Marseille de 215 à 212 50, le Bâle, de 105 à 107 50, le centre de 357 50 à 352 50, le Bordeaux à 410, le nord de 405 à 450, le Strasbourg de 365 à 366 25, le Nantes de 335 à 333 75, et le Dieppe et Fécamp à 175

On a enfin côté les ducats de Naples à 80, le 5 0|0 romain à 68, le 5 0|0 belge à 94 et 90 3|4, l'emprunt d'Haïti à 260, le 3 0|0 1841 espagnol à 30, les obligations du Piémont à 840, les lots d'Autriche à 305 et 315, les Vieille-Montague à 2,800, les mines de la Loire à 285, les houillères Grand'Combe à 680, les quatre canaux à 1,035, et le canal de Bourgogne à 880.

SPECTACLES DU 18 MARS 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Favorite, Vivandière.

ITALIENS.—Lucrezia Borgia.

THÉATRE-FRANÇAIS.—Vieillesse de Richelieu, Monlius.

OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS.—Le Sourd, Marie Tudor, les Viveurs.

THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.

VAUDEVILLE. — La Poésie, la Foire aux Idées, Intermède, Mme Caporal, Roger.

VARIÉTÉS.—La Paix, la Goutte de Lait, Mme Larifla.

GYMNASE-DRAMATIQUE. — La Tasse cassée, les Grenouilles, la Comtesse de Sennecey, Rage d'Amour.

THÉATRE DE LA MONTANSIER. — Si Jeunesse savait, Habit, veste et culotte, Voyage.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.

AMBICU. — Le Pardon, les Quatre Sergens.

CIRQUE. — La Poule aux œufs d'or.

GAITÉ. — Les Orphelins, l'Auberge, Criselde.

FOLIES-DRAMATIQUES.—Le Turc, Troupier dans les Confitures, Franc-Maçon, Mirliton.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Ce qui manque aux Grisettes, un Déménagement, Changée en nourrice.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Californie, Cocher de Vétérinaire, Trois Epiciers.

THÉATRE CHOISEUL.—Pris dans ses Filets, les Fils du Rempailleur, Intermède, Saltimbanque, Grande Tombola, les Tableaux Fondants.

CASINO DES ARTS (boulevard Montmartre, 12). — Tous les soirs, concert vocal et instrumental. — Prix d'entrée : 1 fr. et 2 fr.

SPECTACLES CONCERTS. — Pauvre Petit, Club des Arts, Mon Scélérat de Frère.

JARDIN D'HIVER (Champs-Elysées). — Promenades de jour, Marché aux fleurs permanent, Cabinet de lecture, grande Salle d'exposition. — Prix : 1 fr.

DIORAMA. (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

PANORAMA.—Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

SOIRÉES-ORIENTALES. — Passage Jouffroy.—Gnômes, Expériences par le chloroforme.

IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie.